

La Gazette de L'EMPIRE



1^{er} semestre 2017 / N°33

SOMMAIRE

<i>Page 1 :</i>	<i>Couverture</i>
<i>Page 2 :</i>	<i>Sommaire</i>
<i>Page 3 :</i>	<i>Le mot du Maire</i>
<i>Page 4 :</i>	<i>Résultats du concours 2015 des maisons fleuries</i>
<i>Pages 5 à 24 :</i>	<i>C.R. des réunions du Conseil Municipal</i>
<i>Page 25 :</i>	<i>Informations municipales</i>
<i>Page 26 :</i>	<i>In formations diverses</i>
<i>Pages 27 à 28 :</i>	<i>Carte Nationale d'Identité</i>
<i>Pages 29 à 63 :</i>	<i>Vie au village</i>
<i>Pages 64 à 65 :</i>	<i>Travaux</i>
<i>Page 66 :</i>	<i>Résultats élections présidentielles</i>
<i>Page 67 :</i>	<i>Résultats élections législatives</i>
<i>Page 68 :</i>	<i>Contrôle de l'eau</i>
<i>Page 69 :</i>	<i>Besoin d'un composteur?</i>
<i>Page 70 :</i>	<i>Droit du travail</i>
<i>Page 71 :</i>	<i>Programmation de la fibre à la CCPV</i>
<i>Page 72 :</i>	<i>Quelles autorisations pour quels travaux</i>
<i>Page 73 :</i>	<i>Le gouvernement 1 d'Edouard Philippe</i>
<i>Page 74 :</i>	<i>Le gouvernement 2 d'Edouard Philippe</i>
<i>Pages 75 à 78 :</i>	<i>Canicule, ayez les bons réflexes</i>
<i>Page 79 :</i>	<i>Baignades sans danger</i>
<i>Pages 80 à 83 :</i>	<i>La maladie de Lyme due aux tiques</i>
<i>Pages 84 à 86 :</i>	<i>Histoire locale</i>
<i>Pages 87 à 88 :</i>	<i>Le petit coin cuisine</i>
<i>Page 89 :</i>	<i>Au jardin</i>
<i>Page 90 :</i>	<i>Humour</i>
<i>Page 91 :</i>	<i>Aide mémoire</i>
<i>Page 92 :</i>	<i>Couverture</i>

Comité de rédaction :

M. Thierry Cornaille, Maire; Mme. Yvonne Heluin, 1^{ère} Adjointe; Mmes. Lydie Puche, Marie-Agnès Chamaret, conseillères municipales; Melle Kathy Macaigne, secrétaire de mairie; M. Laurent Tellier.

Le mot du Maire

Nous venons de sortir d'un marathon. Celui des journées d'élections. Pendant 4 dimanches, vos élus ont tenu leur rôle de représentants de la démocratie, en tant que membre des bureaux, Mais parfois, que les dimanches ont été longs!

Si lors des élections présidentielles, et en particulier au premier tour, nous avons relevé un taux de participation honorable, il n'en a pas été de même par la suite. ce taux chutant régulièrement pour atteindre 43% au second tour des élections législatives. Et ce n'est pas typique à notre commune. C'est un malaise général. A quoi sert la démocratie si seule une minorité s'exprime? Si bien qu'aujourd'hui, déjà, des critiques se font entendre sur le pourcentage de représentativité de notre Président élu! Je serais tenté de dire "c'est le jeu ma pauvre Lucette", sauf qu'il ne s'agit pas d'un jeu, mais de l'avenir de la France et de ses habitants. Nous avons un Président élu. Élu par la majorité de ceux qui se sont déplacés.

Il y a sûrement nécessité à modifier les règles des élections en France, pourtant un modèle démocratique. Peut-être faudra-t-il rendre l'inscription sur les listes électorales obligatoire?, rendre le vote obligatoire?, voter en semaine, pourquoi pas?

Concernant les législatives, qui sont pourtant capitales pour le fonctionnement de notre institution. Les députés étant les représentants du peuple au parlement. Ils proposent et votent les lois, le budget, ils interpellent le gouvernement, sont à l'écoute de la population. C'est le cas des députés de notre circonscription depuis quelques années: proximité, présence sur le terrain, conseil, aide financière. Pourquoi un tel fossé aujourd'hui entre les politiques et les électeurs?

Les "affaires"? cela n'explique pas tout. L'impression de ne pas être écouté et surtout entendu? Le bulletin de vote est justement le moyen de sanctionner si nécessaire.

Non, je pense que simplement le civisme est en cours de disparition, tout comme la convivialité, au profit de l'individualisme.

Dans ce numéro, vous pourrez lire le "mode d'emploi" pour obtenir désormais un passeport, mais aussi une carte nationale d'identité. En effet, ces documents ne peuvent plus être demandés dans votre mairie, mais uniquement dans certains centres équipés. Encore une décision bien réfléchie par l'ancien gouvernement de M. Hollande, qui n'a eu de cesse de déstabiliser le monde rural.

Vraiment pratique pour les personnes âgées, ou pour ceux qui ne peuvent se déplacer, et même pour ceux qui travaillent, et qui n'ont pas une demi-journée à perdre pour ces documents. D'autant qu'il faudra se déplacer 2 fois personnellement. Résultat, ces centres sont engorgés, et il est indispensable de prendre rendez-vous.

Nous avons connu la fermeture des écoles, des bureaux de Poste, des trésoreries, la suppression des services en sous-préfecture, la suppression des services et des compétences en mairie. Je vous laisse deviner la suite.

Autre mauvaise nouvelle, la fibre dont j'avais annoncé l'arrivée en 2017, est reportée en 2018 par l'USEDA, qui en est le maître d'œuvre.

Sinon, je pense que vous avez remarqué que la limitation des traitements phytosanitaires, ajoutée à l'absence de longue durée de notre employé communal ont pour effet immédiat de constater un village moins "propre" qu'habituellement. C'est bien pour cela que j'avais anticipé par l'appel au civisme pour le nettoyage des trottoirs, mais avec peu de résultats. C'est d'autant plus décevant que certains se complaisent à critiquer cette situation, sans connaître les tenants et les aboutissants.

Pas d'inquiétude, je vais faire appel à des services extérieurs contre facturation bien-sûr.

Bonnes vacances à tous.

Le Maire

Thierry CORNAILLE

Résultats du concours des maisons fleuries 2016



Les primés du concours 2016.

Comme l'an dernier, et afin d'éviter que les compositions florales offertes aux gagnants des 2 années précédentes ne nous restent sur les bras pour cause d'absence, nous les avons remplacées par des bons d'achat d'une valeur de 30 €.

Mme Yvonne HELUIN, gagnante en 2014 dans la catégorie balcon et parterre.

M et Mme Claude LEWANDOWSKI, gagnants en 2014 dans la catégorie balcon et jardin.

M. et Mme Laurent PELLERIN, gagnants en 2015 dans la catégorie balcon et parterre. (absents)

M. et Mme David KAUFMANN, gagnants en 2015 dans la catégorie balcon et jardin.

Voici donc le classement 2016 :

Catégorie Balcon et jardin :

5^{ème} : M DEBREUX Jean-Charles et Mme Valérie KLECZINSKI. 73 points. Bon de 10€ (absents)

4^{ème} : M. et Mme Guillaume ANFRAY. 79 points. Bon de 15€

3^{ème} : Mme. Christiane DELATTRE. 87 points. Bon de 20€

2^{ème} : M. et Mme. Christian PUCHE. 99 points. Bon de 30€

1^{er} : M. et Mme. Fernand GOMES. 115 points. Bon de 40€ (absents)

Catégorie Balcon et parterre :

5^{ème} : M. et Mme Jacques TOFFE. 64 points. Bon de 10€

4^{ème} : Mme Françoise PIATKOWKI et M. Pierre FISCHER. 84 points. Bon de 15 €

3^{ème} : M. et Mme Gérard HODIN. 85 points. Bon de 20 €

2^{ème} : M. et Mme Jean-Luc DELVINQUIERE. 89 points. Bon de 30€ (absents)

1^{er} : M. et Mme Jean-Paul BILOE. 116 points. Bon de 40€

Bravo et merci.

Bonne chance à tous pour le concours 2017 ???.

16 FEVRIER 2017

L'an deux mil dix-sept et le seize février à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire.

Etaient présents : M. Jean-Paul BILOÉ, M. Frédéric BILOÉ, Mme Marie-Agnès CHAMARET, M. Thierry CORNAILLE, M. Pierre FISCHER, Mme Yvonne HÉLUIN, Mme Lydie PUCHE et M. Pierre WARGNIER.

Absent excusé : M. Jean-Luc DELVINQUIÈRE.

Absent : M. Laurent PELLERIN.

Procuration : M. Jean-Luc DELVINQUIÈRE à M. Jean-Paul BILOÉ.

Madame Lydie PUCHE est élue secrétaire de séance.

Lecture faite du compte rendu de la réunion du 14 décembre deux mil seize, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, ce dernier est accepté.

I – DELIBERATIONS

1) Modification statutaire des compétences de la Communauté de Communes du Pays du Vermandois

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Pays du Vermandois en date du 21 décembre 2016 modifiant ses statuts en application de la loi NOTRe et après délibération, le Conseil Municipal, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention :

- APPROUVE la modification de l'article 2 des statuts de la Communauté de Communes du Pays du Vermandois.

2) D.E.T.R. 2017 : Travaux sur la toiture de la mairie

Le Conseil Municipal, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, après en avoir délibéré sollicite de l'Etat, pour la réalisation de travaux sur la toiture de la Mairie, une subvention au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux, entre 30 à 45 % du montant hors taxes des travaux.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

3) D.E.T.R. 2017 : Travaux sur la toiture de l'église

Le Conseil Municipal, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, après en avoir délibéré sollicite de l'Etat, pour la réalisation de travaux sur la toiture de l'église, une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, entre 30 à 45 % du montant hors taxes des travaux.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

4) Participation S.P.A. 2017

Le Conseil Municipal, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, décide de verser la participation annuelle 2017 de la S.P.A. pour un montant de 49.92 € (quarante-neuf euros et quatre-vingt-douze centimes).

En cas d'intervention de la S.P.A. pour l'enlèvement d'un chien, la commune lui versera la somme de 24 euros à chaque déplacement.

5) Nouvelles adhésions au SIDEN/SIAN : Comités syndicaux des 10 novembre et 16 décembre 2016 et 31 janvier 2017

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 88-13 du 5 Janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

Vu la Loi n° 92-125 du 6 Février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu les dispositions de la Loi du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la Loi n° 2002-276 du 27 Février 2002 sur la démocratie de proximité,

Vu la loi n° 2003-590 du 2 Juillet 2003 « urbanisme et habitat »,

Vu les dispositions de la Loi n° 2004-809 du 13 Août 2004 relative aux Libertés et responsabilités locales,

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 Décembre 2010 modifiée de réforme des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2012-281 du 29 Février 2012 visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 Janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM),

Vu la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite « Loi Nôtre »,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 Avril 1971 portant création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (SIAN),

Vu les arrêtés successifs portant extension ou réduction du périmètre, modification des statuts du SIAN et notamment celui du 21 Novembre 2008 dotant le SIAN d'une compétence à la carte supplémentaire « Eau Potable et Industrielle » et d'un changement de dénomination, à savoir le SIDEN-SIAN,

Vu l'arrêté interdépartemental en date du 31 Décembre 2008 portant adhésion du SIDENFrance au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence Eau Potable, entraînant de fait sa dissolution, les membres du SIDENFrance devenant de plein droit membres du SIDEN-SIAN pour cette compétence,

Vu l'arrêté interdépartemental en date du 12 Mai 2014 portant modifications statutaires du SIDEN-SIAN dotant également le Syndicat d'une compétence à la carte supplémentaire « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération en date du 8 juin 2016 du Conseil Municipal de la commune d'ELINCOURT sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert des compétences « Eau Potable » (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération n° 31/3a adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 10 Novembre 2016 par laquelle le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'ELINCOURT avec transfert des compétences « Eau Potable » (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération en date du 10 Septembre 2016 du Conseil Municipal de la commune d'EVERGNICOURT sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert des compétences « Eau Potable » (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*) et « Assainissement Collectif »,

Vu la délibération n° 32/3b adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 10 Novembre 2016 par laquelle le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'EVERGNICOURT avec transfert des compétences « Eau Potable » (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*) et « Assainissement Collectif »,

Vu la délibération en date du 10 Novembre 2016 du Conseil Municipal de la commune de BLECOURT sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert des compétences « Eau Potable » (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération n° 52/11d adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 16 Décembre 2016 par laquelle le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de BLECOURT avec transfert des compétences « Eau Potable » (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu les délibérations n° 50/11b et 51/11c adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 16 Décembre 2016 par lesquelles le Syndicat sollicite l'adhésion au SIDEN-SIAN des communes de FREMICOURT et HAYNECOURT avec transfert des compétences « Eau Potable » (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu les délibérations n° 49/11a et 53/11e adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 16 Décembre 2016 par lesquelles le Syndicat sollicite l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de NEUFCHATEL SUR AISNE et du Syndicat des Eaux de la Région de POUILLY SUR SERRE avec transfert de la compétence « Eau Potable » (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*),

Vu la délibération n° 4/4 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 31 Janvier 2017 par laquelle le Syndicat sollicite l'adhésion au SIDEN-SIAN du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Val d'Artois avec transfert de la compétence « Eau Potable » (*Production par captages ou pompages,*

protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine),

Vu la délibération n° 6/6 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 31 Janvier 2017 par laquelle le Syndicat propose l'adhésion au SIDEN-SIAN de la Ville d'HAZEBROUCK avec transfert des compétences « Eau Potable » (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*), « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines »,

Considérant que le Conseil Municipal estime qu'il est de l'intérêt de la commune d'approuver ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN,

APRES EN AVOIR DELIBERE PAR NEUF VOIX POUR, ZERO ABSTENTION ET ZERO VOIX CONTRE

DECIDE

Article 1er :

Le Conseil Municipal accepte :

- **Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'ELINCOURT (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable »** (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,
- **Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'EVERGNICOURT (Aisne) avec transfert des compétences « Eau Potable »** (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*) et « Assainissement Collectif »,
- **Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de BLECOURT (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable »** (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,
- **Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la communes d'HAYNECOURT (Nord) et de FREMICOURT (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable »** (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,
- **Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de NEUFCHATEL SUR AISNE (Aisne), du Syndicat des Eaux de la Région de POUILLY SUR SERRE (Aisne) et du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Val d'Artois (Pas-de-Calais) avec transfert de la compétence « Eau Potable »** (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*),
- **Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la Ville d'HAZEBROUCK (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable »** (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*), « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines »,

Le Conseil Municipal souhaite que les modalités de ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans les délibérations n° 31/3a et 32/3b adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN du 10 Novembre 2016, dans les délibérations n° 49/11a, 50/11b, 51/11c, 52/11d et 53/11e adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN du 16 Décembre 2016 et dans les délibérations n° 4/4 et 6/6 adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN du 31 janvier 2017.

Article 2 :

Monsieur le Maire est chargé d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin.

La présente délibération sera notifiée au représentant de l'Etat, chargé du contrôle de légalité et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN.

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'AMIENS ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

6) Adhésion à l'ADICA

L'Assemblée ainsi constituée,

Le Maire prend la parole :

L'Etat s'est progressivement retiré du champ de l'ingénierie publique concurrentielle. Depuis le 1^{er} janvier 2014 et en application du projet de loi de finances, ses services n'assurent plus de prestation au titre de l'Aide Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT).

Face à ce retrait et ses conséquences sur la réalisation de certains programmes d'aménagement des collectivités, le Conseil général et l'Union des Maires de l'Aisne ont initié, dès 2011, une réflexion sur la mise en place de nouveaux moyens d'ingénierie publique mutualisés au profit des élus du territoire et de leurs projets.

Le 4 juin 2012, l'Assemblée départementale a adopté le principe de la création d'une Agence départementale d'ingénierie pour les collectivités dans les domaines de l'assistance à maîtrise d'ouvrage en voirie et bâtiment, de la maîtrise d'œuvre en voirie et de l'assistance technique, administrative, juridique et financière.

L'agence est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2013 et assure des prestations pour le compte de plus de 550 communes, communautés de communes et syndicats ayant adhéré depuis sa création.

En 2015, l'agence a également mis en place le conseil en énergie partagé, un service spécifique aux petites et moyennes collectivités qui consiste à partager les compétences en énergie d'un technicien spécialisé. Cela permet aux collectivités n'ayant pas les ressources internes suffisantes de mettre en place une politique énergétique maîtrisée, et d'agir concrètement sur leur patrimoine pour réaliser des économies.

Il est vous est aujourd'hui proposé de demander l'adhésion de notre commune à cette Agence départementale selon les modalités décrites aux statuts joints.

L'adhésion de la commune sera effective dès notification de notre délibération au prochain conseil d'administration de l'Agence.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les statuts et annexe financière transmis par le Président de l'Agence,

Vu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention :

- Demande au Maire de solliciter l'adhésion de la commune à l'Agence Départementale d'Ingénierie pour les Collectivités de l'Aisne (ADICA),
- Adopte les statuts et annexe relative au protocole financier,

- Acte que le Maire, ou son représentant, membre du Conseil municipal, siègera aux Assemblées générales de l'ADICA,
- Autorise le Maire à signer les conventions de prestations avec l'ADICA,
- Dans le cadre des conventions signées avec l'ADICA :
 - o Nomme le Maire représentant du pouvoir adjudicateur,
 - o Autorise le Maire à signer toutes les pièces des marchés pour un montant prévisionnel inférieur à 90 000,00 € H.T., comme le prévoit l'article L 2122.21.1 du code des collectivités territoriales,
 - o Engage des passations du marché selon la procédure adaptée conformément à l'article 27 du Décret 2016-360 du 25/03/2016,
 - o Formalise les appels publics à la concurrence par une annonce publiée et affichée en mairie ainsi que par l'envoi d'un dossier de consultation,
 - o Attribue les marchés au soumissionnaire présentant l'offre jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères indiqués dans le règlement de consultation.

II – QUESTIONS DIVERSES

A – COURRIER DIVERS

- Le Président du Conseil Départemental du Département de l'Aisne, par courrier en date du 27 janvier 2017 informe les communes que dans le cadre des commémorations du centenaire de la première guerre mondiale, une grande veillée au plan départemental sera organisée le dimanche 16 avril 2017. Pour les communes qui souhaiteraient s'y associer, le matériel nécessaire sera fourni gratuitement par le Conseil Départemental. Le Conseil Municipal décide de s'associer à cette action.
- La région « Hauts-de-France », par courrier en date du 09 janvier 2017, organise une opération « Hauts-de-France Propres » les 18 et 19 mars 2017. La Commune participera en association avec la Société de chasse de Lempire.
- Monsieur le Maire explique que les bordures de trottoir devant chez M. et Mme GAMAND, Rue d'En Haut se sont affaissées. Profitant de la présence sur le territoire de la commune de la Société STPA pour la réalisation des travaux d'assainissement, un devis a été demandé à cette entreprise. Le montant du devis fourni s'élève à 500 euros H.T. Le Conseil Municipal valide ce devis et accepte la réalisation des travaux.
- Un devis d'un montant de 450 € a été demandé pour la pose d'un volet à la salle de bain du logement communal occupé par M. et Mme Jean-Paul BILOE. Le devis a été accepté par le Conseil Municipal.
- Monsieur le maire explique que suite aux grands vents de ses dernières semaines trois ardoises ont dû être remplacées sur le toit de l'église. Ces travaux, réalisés par « Henninot couverture » ont engendré une dépense de 170 euros TTC.
- Un devis d'un montant de 905.50 € TTC pour la réparation de la toiture du local technique sera inscrit en programme.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée que, par mail en date du 06/01/2017, il a été informé qu'une subvention au titre de la réserve parlementaire d'un montant de 647 € a été accordée à la commune de Lempire pour l'acquisition de deux vitrines d'affichage, soit 50 % du montant de la dépense prévue.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Lions Club organise un salon du vin et de la gastronomie les 26 et 27 février à Harly. Des entrées gratuites sont mises à la disposition des élus.
- Suite au renvoi d'un questionnaire concernant l'installation d'un défibrillateur, dans lequel il a été stipulé que la commune de Lempire a procédé à l'acquisition d'un défibrillateur et a organisé une formation au profit des utilisateurs potentiels, la commune de Lempire a reçu le label « Un cœur » et a reçu un diplôme « Ma commune a du cœur ». Le diplôme sera affiché près du défibrillateur.

- Valor'Aisne a envoyé son rapport d'activité 2015 sur les prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.
- La Fédération Départementale d'Energie de la Somme a envoyé son rapport d'activités 2015.

B – PARTICIPATIONS AUX REUNIONS

- 16/12/2016 : 09h30, Réunion de chantier de l'assainissement, à Lempire, Jean-Paul BILOÉ et Thierry CORNAILLE ;
- 16/12/2016 : 19h00, Noël des enfants du personnel de la CCPV, à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 17/12/2016: 16h00, Noël des enfants de Lempire, à Lempire, Yvonne HELUIN et Marie-Agnès CHAMARET ;
- 05/01/2017 : 19h30, Vœux du Maire de Gricourt, à Gricourt, Thierry CORNAILLE ;
- 08/01/2017 : 10h00, Vœux du Maire de Vendhuile, à Vendhuile, Yvonne HELUIN ;
- 14/01/2017 : 18h00, Vœux du Maire de Bellenglise, à Bellenglise, Jean-Paul BILOE ;
- 20/01/2017 : 15h00, Rendez-vous Sté Lemoine pour devis, à Lempire, Jean-Paul BILOE et Thierry CORNAILLE ;
- 20/01/2017 : 18h30, Vœux du Président de la CCPV, à Riqueval, Yvonne HELUIN et Thierry CORNAILLE ;
- 22/01/2017 : 11h00, Vœux du Maire de Lempire, à Lempire, Yvonne HELUIN, Lydie PUCHE, Marie-Agnès CHAMARET, Jean-Paul BILOE, Frédéric BILOE, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE ;
- 27/01/2017 : 18h00, Vœux du Sous-préfet de St-Quentin, Thierry CORNAILLE ;
- 03/02/2017 : 09h30, Réunion de chantier de l'assainissement, à Lempire, Jean-Paul BILOÉ ;
- 07/02/2017 : 18h00, Conseil d'école à Vendhuile, Thierry CORNAILLE ;
- 08/02/2017 : 18h30, Réunion du bureau de la CCPV, à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 09/02/2017 : 18h30, Réunion de la commission d'évaluation des charges à la CCPV, à Riqueval, Yvonne HELUIN ;
- 13/02/2017 : 19h30, participation au 4^{ème} conseil de circonscription, à Castres, Thierry CORNAILLE ;
- 15/02/2017 : 19h00, Conseil Communautaire de la CCPV, à Riqueval, Yvonne HELUIN et Thierry CORNAILLE.

C – PARTICIPATIONS AUX TRAVAUX

- 09/12/2016 et 18/01/2017 : Pose et dépose des guirlandes de Noël, à Lempire, Pierre FISCHER;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures cinquante minutes.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé le registre :

Le Maire,

Les membres du Conseil Municipal,

05 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept et le cinq avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire.

Etaient présents : M. Frédéric BILOË, M. Jean-Paul BILOË, M. Thierry CORNAILLE, M. Jean-Luc DELVINQUIÈRE, M. Pierre FISCHER, Mme Yvonne HÉLUIN, Mme Lydie PUCHE et M. Pierre WARGNIER.

Absente excusée : Madame Marie-Agnès CHAMARET.

Procuration : Mme Marie-Agnès CHAMARET à M. Pierre WARGNIER.

Absent : Monsieur Laurent PELLERIN.

Madame Lydie PUCHE est élue secrétaire de séance.

Lecture faite du compte rendu de la réunion du 16 février deux mil dix-sept, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, ce dernier est accepté.

I – VOTE DU COMPTE DE GESTION DU PERCEPTEUR 2016

Par neuf voix pour, zéro voix contre, zéro abstention, le Conseil Municipal vote et accepte le compte de gestion 2016 dressé par Monsieur Benoît BORKOWSKI, receveur municipal et qui se présente ainsi :

	1	2	3	4	5
	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2015	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2016	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE 2016
INVESTISSEMENT	5 578.63	0.00	11 969.84	0.00	17 548.47
FONCTIONNEMENT	45 126.11	15 950.37	6 503.51	978.43	36 657.68
TOTAL	50 704.74	15 950.37	18 473.35	978.43	54 206.15

II – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Yvonne HELUIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et des décisions modificatives de l'exercice considéré, par huit voix pour, zéro voix contre et zéro abstention :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés.....		5 578.63		29 175.74		34 754.37
Opérations de l'exercice.....	11 808.53	23 778.37	53 963.09	60 466.60	65 771.62	84 244.97
TOTAUX.....	11 808.53	29 357.00	53 963.09	89 642.34	65 771.62	118 999.34
Résultats de clôture.....		17 548.47		35 679.25		53 227.72
Restes à réaliser.....	15 650.00				15 650.00	
TOTAUX CUMULES.....	15 650.00	17 548.47		35 679.25	15 650.00	53 227.72
RESULTATS DEFINITIFS...		1 898.47		35 679.25		37 577.72

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

III – VOTE DU TAUX DES TROIS TAXES 2017

L'assemblée, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, décide, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, de voter et maintenir, encore une fois, les taux suivants :

- TAXE D'HABITATION	10,46 %
- TAXE SUR LE FONCIER BATI	11,00 %
- TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	24.84 %

IV – AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire,

Après avoir examiné le compte administratif, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 7 481.94 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<i>A – Résultat de l'exercice</i>	
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 7 481.94 €
<i>B – Résultats antérieurs reportés</i>	
Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 29 175.74 €
<i>C – Résultat à affecter</i>	
A + B (hors restes à réaliser)	+ 36 657.68 €
<i>D – Solde d'exécution d'investissement</i>	
R 001 (besoin de financement)	+ 17 548.47 €
<i>E – Solde des restes à réaliser d'investissement</i>	
Besoin de financement	0.00 €
Excédent de financement	0.00 €
F - BESOIN DE FINANCEMENT (D + E)	0.00 €
AFFECTATION (= C) (G + H)	
1) Affectation en réserve R1068 en investissement	+ 36 657.68 €
2) H Report en fonctionnement R002	0.00 €
(G) (=F)	+ 36 657.68 €

V – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire, présente le budget primitif 2017 au Conseil Municipal.

La section de fonctionnement s'équilibre à 93 440.62€ et la section d'investissement à 50 851.09€. Les opérations suivantes ont été ouvertes ou reportées : réfection de la toiture du local technique communal, installation d'un volet de la salle de bain au logement communal, achat de deux vitrines d'affichage, achat d'un chariot de désherbage à gaz, achat de la maison Nottelet, travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux aux personnes handicapées.

Par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2017 tel que présenté.

VI – DELIBERATIONS

A – DECISION MODIFICATIVE : DISSOLUTION DU CCAS

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que suite à la dissolution du CCAS, il convient de prendre une décision afin d'intégrer l'excédent du CCAS au compte 002 du budget communal. Le montant à intégrer est de 978.43 €

Le Conseil Municipal, par neuf voix pour zéro voix contre et zéro abstention vote la décision modificative suivante :

- Compte 002 : + 978.43 €

B – CHANGEMENT DE L'INDEMNITE DU MAIRE : INDICE BRUT TERMINAL DE LA FONCTION PUBLIQUE AU LIEU DE L'INDICE 1015

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que, depuis le 1^{er} janvier 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué avec le changement de l'indice brut terminal et l'augmentation du point d'indice au 1^{er} février 2017. De plus, une nouvelle modification est prévue le 1^{er} janvier 2018. De ce fait, il convient de

prendre une nouvelle délibération modifiant l'indice terminal comme suit : « l'indice 1015 » fixant, dans la précédente délibération, le montant de l'indemnité des élus doit être remplacé par « l'indice brut terminal de la fonction publique ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,

Considérant que le nombre d'habitants de la Commune inférieur à 500, le taux en pourcentage ne peut excéder 17 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique et doit même être fixé à 17 % de cet indice pour tous les maires des communes de moins de 1 000 habitants, sauf avis contraire du Conseil Municipal. Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire, demande personnellement que son indemnité soit fixée à 12.40 % pour libérer des crédits qui seront affectés aux indemnités des 1^{er} et 2^{ème} adjoints.

Par neuf voix pour, zéro voix contre, zéro abstention, le Conseil municipal décide à main levée et avec effet au 1^{er} janvier 2017 de fixer le montant des indemnités de fonction de Maire à 12.40 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique.

C – CHANGEMENT DE L'INDEMNITE DES ADJOINTS : INDICE TERMINAL AU LIEU DE L'INDICE 1015

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que, depuis le 1^{er} janvier 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué avec le changement de l'indice brut terminal et l'augmentation du point d'indice au 1^{er} février 2017. De plus, une nouvelle modification est prévue le 1^{er} janvier 2018. De ce fait, il convient de prendre une nouvelle délibération modifiant l'indice terminal comme suit : « l'indice 1015 » fixant, dans la précédente délibération, le montant de l'indemnité des élus doit être remplacé par « l'indice brut terminal de la fonction publique ».

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Vu les arrêtés municipaux du 28 mars 2014 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Considérant que le nombre d'habitants de la Commune inférieur à 500, le taux en pourcentage ne peut excéder 6.60 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique.

Par neuf voix pour, zéro voix contre, zéro abstention, le Conseil municipal décide à main levée et avec effet au 1^{er} janvier 2017 de fixer le montant des indemnités de fonction d'adjoints au Maire comme suit :

- 1^{er} adjoint : 6.60 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique
- 2^{ème} adjoint : 6.60 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique

D – MODIFICATION DES LIMITES D'AGGLOMERATION DE LA COMMUNE DE LEMPIRE

Le Maire explique à l'assemblée que, récemment, notamment lors de la réalisation des travaux d'assainissement, il avait à nouveau constaté, avec les services de la voirie départementale de l'Aisne, que les panneaux de limite d'agglomération de la commune de LEMPIRE n'étaient pas positionnés aux bons endroits.

Ce problème avait déjà été évoqué en réunion de Conseil il y a quelques années mais aucune décision n'avait été prise. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réétudier ce projet.

De plus, il convient aujourd'hui, côté Vendhuile, d'intégrer la fosse de relevage de l'assainissement, et côté Le Ronsoy, d'intégrer l'église et quelques habitations existantes de longue date dans les limites de la commune.

Le Conseil Municipal, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, décide de modifier les limites d'agglomération de la commune de LEMPIRE comme suit :

⇒ **Les limites d'agglomération de la commune de LEMPIRE, vers VENDHUILE :**

<u>Ancienne situation</u>	<u>Nouvelle situation</u>
RD n° 28 PR 0+709	RD n° 28 PR 0+729

⇒ **Les limites d'agglomération de la commune de LEMPIRE, vers LE RONSSOY :**

<u>Ancienne situation</u>	<u>Nouvelle situation</u>
RD n° 28 PR 0+000	RD n° 6 PR 18+947

E – AVENANT N°2 A LA CONVENTION «AUTORISATION DROITS DES SOLS» : INSTRUCTION DES CUa POUR LES COMMUNES

Monsieur le Maire expose :

- Que suite à la demande des Mairies, la Communauté de Communes du Pays du Vermandois propose aux communes qui le souhaitent, d'instruire elles-mêmes les certificats d'urbanisme d'information (CUa).
- Que les articles 2 et 15 de la convention initiale ont été modifiés en conséquence.

Après en avoir délibéré, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, les membres du Conseil Municipal n'autorisent pas Monsieur le Maire à signer l'avenant N°2 à la convention relative à l'instruction des actes d'urbanisme par le service ADS de la Communauté de Communes du Pays du Vermandois et ainsi continuer à bénéficier de ce service.

Par contre souhaite bénéficier de l'accès au logiciel afin de pouvoir suivre l'instruction des dossiers d'urbanisme déposés.

F – TRANSPORT SCOLAIRE DE LA SOMME

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée un problème devenu récurrent : l'endroit où les bus doivent faire demi-tour.

Monsieur le Maire explique qu'une réunion a eu lieu sur le terrain le 17 mars. Deux sociétés desservent la commune de Lempire. L'une d'entre elle a fait venir un bus afin de démontrer les difficultés rencontrées lors de la réalisation des demi-tours effectués par ce véhicule à l'endroit défini, à savoir à la sortie du village en direction de Vendhuile.

Démonstration faite par le bus, il s'avère impossible, principalement par le type d'autobus utilisé par cette société de transport de faire demi-tour à l'endroit prévu, sachant qu'en plus, la seconde société sera d'ici peu, équipée du même type de bus. Monsieur le Maire donne lecture des quatre alternatives évoquées lors de la réunion du 17 mars.

L'une d'entre-elles proposant même la suppression des arrêts de bus scolaires à Lempire, ce à quoi s'oppose catégoriquement Monsieur le Maire.

Après avoir entendu les différentes propositions et en avoir délibéré, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, le Conseil Municipal décide d'autoriser le demi-tour des bus au carrefour de la Grande Rue et de la

Rue d'En Haut. Afin de faciliter les manœuvres et d'assurer une meilleure visibilité, un point lumineux supplémentaire sera installé à l'angle de la Rue d'En haut et de la Grande Rue.

Il est bien entendu que les chauffeurs devront prêter une attention bien particulière afin d'éviter tout accrochage.

G – MODIFICATION DES REPRESENTANTS DES ELUS AUX DIFFERENTS SYNDICATS
(Remplacement de M. Laurent PELLERIN, absent permanent)

1) Fédération Départementale d'Electricité de la Somme

Compte tenu de l'absence permanente de Monsieur Laurent PELLERIN aux réunions et activités du Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose de remplacer Monsieur PELLERIN, délégué auprès de la Fédération Départementale d'Electricité de la Somme.

Par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, Les délégués sont modifiés comme suit :

- Titulaires : MM Pierre FISCHER et Jean-Paul BILOÉ (en remplacement de M. PELLERIN)
- Suppléants : MM. Frédéric BILOE et Thierry CORNAILLE

2) Conseil d'Ecole de LE RONSSOY

Compte tenu de l'absence permanente de Monsieur Laurent PELLERIN aux réunions et activités du Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose de remplacer Monsieur PELLERIN, délégué auprès du Conseil d'Ecole de LE RONSSOY.

Par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, Madame Lydie PUCHE est élue déléguée auprès du Conseil d'Ecole de LE RONSSOY.

H – DIVERSES DEMANDES DE SUBVENTIONS

M. le Maire explique à l'assemblée que quatre demandes de subventions ont été envoyées à la Mairie. Le Conseil Municipal par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, décide d'allouer une subvention aux organismes suivants :

- | | |
|--|---------|
| - Fleurissement de la Gendarmerie de Le Catelet : | NEANT |
| - Restaurants du Cœur : | NEANT |
| - ONAC : | 50.00 € |
| - Association Française des sclérosés en plaques : | NEANT |

VII – QUESTIONS DIVERSES

A – INFORMATIONS DIVERSES

- La chasse aux œufs 2017, pour les enfants de la commune jusqu'à 12 ans, aura lieu le dimanche 16 avril à partir de 11 heures dans le jardin de Monsieur Thierry CORNAILLE.
- Le tableau des permanences des élections présidentielles des 23 avril et 07 mai 2017 est établi comme suit :

- | | |
|-------------------------------|-------------------------|
| 08 heures 00 à 10 heures 30 : | - Thierry CORNAILLE |
| | - Laurent PELLERIN |
| | - Jean-Luc DELVINQUIÈRE |

- 10 heures 30 à 13 heures 00 :
 - Yvonne HELUIN
 - Frédéric BILOÉ
 - Lydie PUCHE
- 13 heures 00 à 15 heures 30 :
 - Jean-Paul BILOÉ
 - Marie-Agnès CHAMARET
 - Pierre WARGNIER
- 15 heures 30 à 19 heures 00 :
 - Thierry CORNAILLE
 - Lydie PUCHE
 - Pierre FISCHER

- Président : - Thierry CORNAILLE
 1^{er} Vice-président : - Yvonne HELUIN
 2^{ème} vice-président : - Jean-Paul BILOÉ
 Secrétaire : - Yvonne HELUIN
 Assesseurs : - Jean-Paul BILOE
 - Pierre FISCHER
 - Lydie PUCHE

- Le tableau des permanences des élections législatives des 11 et 18 juin est établi à l'identique de celui établi pour les élections présidentielles.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée que les tableaux d'affichage pour la campagne électorale devront être installés au plus tard pour le lundi 10 avril 2017 à 00h00.

B – COURRIERS DIVERS

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la réalisation des travaux d'assainissement sur le territoire de la commune de Lempire ces derniers mois, il avait envoyé un courrier de satisfaction à Noréade tant sur la qualité des travaux réalisés que sur la qualité des relations établies entre l'entreprise STPA et la commune de Lempire, tant au niveau des chefs de chantier qu'au niveau des ouvriers. Noréade a envoyé un courrier de remerciement.
- Le Syndicat de la Haute Cologne a envoyé le compte rendu du conseil syndical du 15 mars 2017.
- Le SIVOM de Le Catelet a envoyé son rapport d'activité pour l'exercice 2016.
- La Mairie de Laucourt a envoyé un mail de remerciement suite au don accordé par la commune de Lempire.
- Monsieur le Maire donne lecture des tarifs appliqués par les « équipes vertes » de la Communauté de Communes du Pays du Vermandois et précise que, compte tenu de l'absence de Monsieur Olivier BOUDERLIQUE, la commune de Lempire sera peut-être obligée de faire appel à cette proposition de service.
- La Communauté de Communes du Pays du Vermandois, par mail en date du 21 mars, remercie les communes qui ont participé à l'opération « Hauts de France propre ». Opération à laquelle la commune de Lempire, en partenariat avec la Société de Chasse de Lempire, a participé.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a rencontré Monsieur MASCRÉ en présence de Monsieur Jean-Paul BILOÉ. L'entretien s'est très bien déroulé et M. MASCRÉ, par accord verbal, s'est engagé à restituer l'assiette du chemin rural dit de Templeux-le-Guérand à Vendhuile.

C – PARTICIPATION AUX REUNIONS

- 17/02/2017 : 9h30, Réunion de chantier des travaux d'assainissement, à Lempire, Jean-Paul BILOE et Thierry CORNAILLE ;
- 20/02/2017 : 14h30, Réunion de présentation des travaux de la fibre optique à l'USEDA, à Laon, Thierry CORNAILLE ;
- 24/02/2017 : 9h30, Réunion de préparation du comité de pilotage enfance jeunesse, de la CCPV, avec la CAF, à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 27/02/2017 : 18h00, Réunion de préparation des élections présidentielles, et d'information sur les demandes des nouvelles cartes d'identité, avec les services préfectoraux, à l'INSET de St-Quentin, Thierry CORNAILLE ;
- 03/03/2017 : 14h00, Réunion des Vice-présidents de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 09/03/2017 : 18h30, Comité de pilotage du service Enfance-jeunesse de la CCPV, avec la CAF, à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 10/03/2017 : 9h30, Réunion de réception des travaux d'assainissement, à Lempire, Jean-Paul BILOE et Thierry CORNAILLE ;
- 17/03/2017 : 14h00, Rendez-vous avec les services des transports scolaires du Département de la Somme, à Lempire, Jean-Paul BILOE et Thierry CORNAILLE ;
- 18/03/2017 : 9h30, Rendez-vous pour l'opération de nettoyage de la nature en coordination avec la Région Hauts de France, à Lempire, Jean-Paul BILOE, Pierre FISCHER, Frédéric BILOE, Jean-Luc DELVINQUIERE, Thierry CORNAILLE et quelques chasseurs volontaires;
- 18/03/2017 : 10h00, Assemblée Générale de l'ACPGCATM de Le Ronssoy – Lempire à la mairie de Lempire, Yvonne HELUIN.
- 21/03/2017 : 18h30, Réunion du bureau de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 22/03/2017 : 9h30, Réunion d'information sur le nouveau fonctionnement du FDS et du CDDL mis en place par le Conseil Départemental à la C.C.P.V., à Riqueval, Yvonne HELUIN et Jean-Paul BILOE ;
- 28/03/2017 : 19h00, Conseil Communautaire de la C.C.P.V., à Riqueval, Yvonne HELUIN et Thierry CORNAILLE ;
- 31/03/2017 : 9h00, Rendez-vous avec M. Borkowski, percepteur, pour la préparation du budget 2017, à la trésorerie de St-Quentin, Thierry CORNAILLE.
- 31/03/2017 : 20h00, Réunion du SIVOM de la Catelet, vote des budgets, au siège du syndicat à Le Catelet, Yvonne HELUIN et Lydie PUCHE.
- 01/04/2017 : 9h00, Rendez-vous avec M. Maseré, agriculteur, pour un constat et demande de restitution de l'assiette du chemin rural de Templeux Le Guérard à Vendhuile, Jean-Paul BILOE et Thierry CORNAILLE.
- 03/04/2017 : 19h00, Participation au 5^{ème} conseil de circonscription, mis en place par notre Député, Julien DIVE, à Gricourt, Thierry CORNAILLE.
- 04/04/2017 : 17h30, Réunion de la Fédération d'Electricité de la Somme à Curchy, Pierre FISCHER.

D – PARTICIPATION AUX TRAVAUX :

- Semaines 14 et 15 : Entretien des parterres, tonte des espaces verts, Jean-Paul BILOE (en l'absence d'Olivier BOUDERLIQUE).
- 01/04/2017 : Nettoyage et traitement anti-mousse de la terrasse de la Mairie, Thierry CORNAILLE (en l'absence d'Olivier BOUDERLIQUE).
- Concernant les travaux d'entretien, et compte-tenu d'une longue absence attendue de M. Olivier Bouderlique, agent d'entretien, il conviendra de trouver une solution pérenne, peut-être avec les services payants des brigades vertes de la communauté de communes du Pays du Vermandois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures trente minutes.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé le registre :

Le Maire,

Les membres du Conseil Municipal,

21 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt et un juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire.

Etaient présents : M. Jean-Paul BILOÉ, Madame Marie-Agnès CHAMARET, M. Thierry CORNAILLE, M. Pierre FISCHER, Mme Yvonne HÉLUIN et Mme Lydie PUCHE.

Absents excusés : M. Frédéric BILOÉ, M. Jean-Luc DELVINQUIÈRE et Pierre WARGNIER.

Procurations : M. Frédéric BILOÉ à M. Pierre FISCHER,
M. Jean-Luc DELVINQUIÈRE à M. Jean-Paul BILOÉ,
M. Pierre WARGNIER à Madame Marie-Agnès CHAMARET.

Absent : Monsieur Laurent PELLERIN.

Madame Marie-Agnès CHAMARET est élue secrétaire de séance.

Lecture faite du compte rendu de la réunion du 05 avril deux mil dix-sept, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, ce dernier est accepté.

I – MODIFICATION STATUTAIRE DES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUITE A LA LOI NOTRe

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Pays du Vermandois en date du 26 avril 2017 modifiant ses statuts en application de la loi NOTRe,

Le Conseil Municipal, après délibération, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention :

- APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays du Vermandois.

II – PROPOSITION D'ACHAT DES TERRAINS DEVENUS PROPRIETES COMMUNALES

M. Le Maire rappelle à l'assemblée que deux parcelles de terrains ont fait l'objet d'une procédure de « Biens sans maître » afin qu'elles deviennent propriétés de la commune.

La procédure étant terminée, les deux parcelles sont donc maintenant propriétés de la commune.

1) La parcelle cadastrée ZD27 :

D'une superficie de 410m² et jouxtant la propriété de M. et Mme FRAZIER, ces derniers sont intéressés par son acquisition.

Monsieur le Maire explique que, compte tenu des tarifs actuellement appliqués, Maître Jean-Louis MERIAUX estime le prix de vente de cette parcelle à 1 750,00 €.

Par courrier en date du 27 mars 2017, M. et Mme FRAZIER proposent l'achat de la dite parcelle pour la somme de 1 700.00 € hors frais notariaux.

Après en avoir délibéré, par 9 voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, le Conseil Municipal ACCPETE de vendre la parcelle ZD27, d'une superficie de 410 m² à M. et Mme FRAZIER pour la somme de 1 700.00 €.

2) La parcelle cadastrée A 284 :

D'une superficie de 502m² et jouxtant la propriété de M. BAS et Mme CHOQUET, ces derniers sont intéressés par son acquisition.

Monsieur le Maire explique que, compte tenu des tarifs actuellement appliqués, Maître Jean-Louis MERIAUX estime le prix de vente de cette parcelle à 2 703.00 €.

Par courrier en date du 15 avril 2017, M. BAS Anthony et Mme CHOQUET Laure, proposent l'achat de la dite parcelle pour la somme de 752.00 €.

Après en avoir délibéré, par 9 voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, le Conseil Municipal REFUSE de vendre la parcelle A 284, d'une superficie de 502 m² à M. et Mme BAS Anthony pour cette somme de 752.00 €. Un courrier sera envoyé pour leur signifier cette réponse et leur demandant de bien vouloir revoir leur proposition, plus en adéquation avec le tarif réel.

III – PROMESSE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE ET DE CONSTITUTION DE SERVITUDES ENTRE LA COMMUNE DE LEMPIRE ET LA SOCIETE WPD

Dans le cadre du développement du projet éolien porté par la société ENERGIE DU RONSSOY, composé de huit éoliennes et de ses équipements annexes (voies d'accès, aire de grutage, câbles électriques, poste de livraison, ...) et situé sur le territoire des communes de LEMPIRE et LE RONSSOY, le Conseil municipal de LEMPIRE est sollicité pour autoriser le Maire à signer avec la société ENERGIE DU RONSSOY, une promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes dont le projet a été joint à la convocation du 14 juin 2017.

OBJET DE LA PROMESSE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE ET DE CONSTITUTION DE SERVITUDES:

Par cette promesse, la Commune confère à la société ENERGIE DU RONSSOY, la mise à disposition des parcelles ZE n°16 et ZE n°36 en vue de l'accomplissement de différentes études nécessaire préalablement à la détermination de la faisabilité technique, réglementaire et économique du Parc éolien.

Pendant toute la durée du Bail, la société ENERGIE DU RONSSOY aura, notamment, la faculté d'implanter, d'aménager, d'exploiter, d'adapter, de maintenir, de réparer et de réinstaller, sur le Bien, librement et sous sa seule responsabilité, tous les éléments pouvant composer un Parc éolien, ainsi que d'effectuer tous travaux y afférents à condition que cela n'altère pas la valeur du Bien, ce dont conviennent les Parties.

En contrepartie de ces engagements, autorisations et constitution de servitudes, la société ENERGIE DU RONSSOY s'engage à verser à la Commune :

- une redevance d'exploitation annuelle d'un montant de 5000 € sera due en période de production d'électricité du Parc éolien.

La durée de la promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes est de 6 années, à la date de signature des parties, prorogeable de 4 années.

Le bail et les constitutions de servitudes sont d'une durée de 22 années au moins, et de 30 années au plus.

Après avoir donné lecture de cette promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes dont le projet est joint à la présente délibération, Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire de la Commune, demande au Conseil municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, par six voix pour, trois voix contre et zéro abstention, le Conseil Municipal, autorise Monsieur Thierry CORNAILLE à signer la promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes.

IV – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, décide d'octroyer une subvention aux associations suivantes :

- Association des parents d'élèves du RPI
Le Ronsoy/Templeux-le-Guéard/Lempire : 6 Enfants x 50,00 € = 300.00 €
- Ché Verts Lurons : 150.00 €

V – QUESTIONS DIVERSES

A – INFORMATIONS DIVERSES

- L'organisation du 14 juillet 2017 se fera sur les mêmes bases que les années précédentes, à savoir : des brioches seront offertes aux habitants, des friandises seront offertes aux enfants jusque 14 ans, un repas sera offert (sur réservation) aux habitants et facturé 11,00 € aux adultes extérieurs au village et 5,50 € aux enfants extérieurs au village, location de jeux picards, mise en place d'un tir à la carabine et d'une pêche aux canards pour les tout-petits, une buvette sera assurée par la Société de chasse. Le chapiteau sera installé le 8 juillet et démonté le 15 juillet, tous les volontaires seront les bienvenus.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Olivier BOUDERLIQUE s'est fait opéré d'un genou il y a quelques mois. Une demande de saisine avait été faite auprès du centre de gestion et par courrier en date du 15 juin 2017, ce dernier informe la commune que le comité médical a émis un avis favorable à la mise en longue maladie de Monsieur Olivier BOUDERLIQUE pour la période du 11 février 2017 au 10 février 2018.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée, qu'il a répondu favorablement à une invitation de la sucrerie de Ste Emilie, pour la présentation des travaux de raccordement au gaz. Il était accompagné de M. Jean-Paul Biloé. Les questions concernant la sécurité et les transports ont été abordées par le Maire, qui a également profité de cette occasion pour demander la possibilité d'une visite en période de fabrication. Le Directeur a accepté le principe, et propose une visite pour 20 personnes maximum, éventuellement en Octobre, en confirmant en Septembre. Les personnes intéressées peuvent se faire connaître en Mairie. La visite ayant vraisemblablement lieu un vendredi après-midi.

B – PARTICIPATION AUX REUNIONS

- 18/04/2017 : 18h30, Réunion du bureau de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 26/04/2017 : 19h00, Conseil Communautaire de la C.C.P.V., à Riqueval, Yvonne HELUIN et Thierry CORNAILLE ;
- 11/05/2017 : 19h00, Participation au dernier conseil de circonscription, avant les élections, mis en place par notre Député, Julien DIVE, à St-Quentin, Thierry CORNAILLE.

- 16/05/2017 : 10h00, démonstration d'un désherbeur thermique et de divers matériels, par la Sté Rocha, à la C.C.P.V., à Riqueval, Jean-Paul BILOE et Pierre FISCHER.
- 17/05/2017 : 18h30, Réunion avec la Sté WPD, pour faire un point sur l'avancée du projet éolien de Le Ronsoy, en mairie de Lempire, Yvonne HELUIN, Jean-Paul BILOE, Thierry CORNAILLE.
- 17/05/2017 : 19h30, Réunion de la commission gazette, en mairie de Lempire, Yvonne HELUIN, Lydie PUCHE, Marie-Agnès CHAMARET., Thierry CORNAILLE.
- 27/05/2017 : 18h00, Cérémonie de la Fête des mères, en mairie de Lempire, Yvonne HELUIN, Lydie PUCHE, Jean-Paul BILOE, Thierry CORNAILLE.
- 28/05/2017: 15h00, Cérémonie du Mémorial Day à Bony, puis à Vendhuile, Thierry CORNAILLE.
- 02/06/2017 : 15h30, Réunion des Vice-présidents de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 06/06/2017 : 17h30, Conseil d'école à Vendhuile, Thierry CORNAILLE.
- 08/06/2017 : 18h30, Réunion du bureau de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 09/06/2017 : 14h00, Réunion de présentation des travaux de l'arrivée du gaz à la sucrerie de Ste Emilie, Jean-Paul BILOE et Thierry CORNAILLE.
- 15/06/2017 : 19h00, Conseil Communautaire de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE

D – PARTICIPATION AUX TRAVAUX :

- Régulièrement : Entretien des parterres, tonte des espaces verts, Jean-Paul BILOE (en l'absence d'Olivier BOUDERLIQUE).
- 12/05/2017 : Pose des nouvelles vitrines d'affichage sur le pignon du garage, Pierre FISCHER, Jean-Paul BILOE, Thierry CORNAILLE.
- 4 FOIS en mai et juin 2017: Pose et dépose des panneaux d'affichage électoraux, Pierre FISCHER, Jean-Paul BILOE.

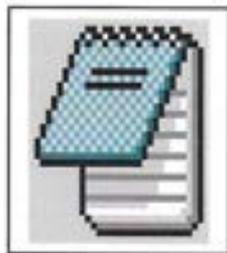
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures quinze minutes.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

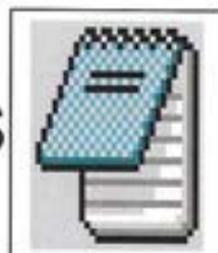
Ont signé le registre :

Le Maire,

Les membres du Conseil Municipal,



INFORMATIONS MUNICIPALES



CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Pour la quinzième année consécutive, la municipalité a décidé de maintenir ce concours créé, à Lempire, en 2002.

Les gagnants du concours 2017, pour chacune des catégories, notés par des jurés extérieurs à la Commune, se verront remettre les récompenses suivantes :

- 1^{er} prix : 40 euros,
- 2^{ème} prix : 30 euros,
- 3^{ème} prix : 20 euros,
- 4^{ème} prix : 15 euros,
- 5^{ème} prix : 10 euros,

Des bons d'achats de 30 euros seront remis aux gagnants des deux années précédentes, hors concours mais attention seules les personnes présentes recevront les prix attribués.

VACANCES DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE

Cet été, la Mairie sera fermée du :

31 juillet au 20 août 2017 inclus.

FEUX DE JARDINS

Il est rappelé que la législation actuellement en vigueur interdit formellement de brûler les Ordures Ménagères et/ou les déchets ménagers, quelle qu'en soit la nature.

La seule tolérance est le bois sec, mais il est bien évident que les voisins ne doivent pas être incommodés (Attention aux horaires, au sens du vent, etc).

DEMANDES DE SUBVENTIONS 2017

Comme chaque année, la Municipalité a déposé différents dossiers de demande de subvention.

Pour la mise en accessibilité de l'Eglise et de la Mairie aux personnes à mobilité réduite, une subvention de 4 908,00 € a été accordée au titre de la Réserve parlementaire et 2 935,00 € au titre de la D.E.T.R.

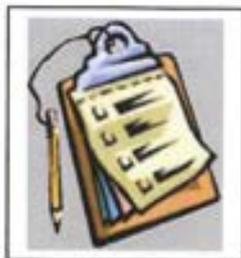
Au titre de la Réserve parlementaire une subvention d'un montant de 647,00 € a été accordée pour l'achat de deux tableaux d'affichage.

Pour la réalisation des travaux de sur la toiture de la mairie, une subvention de 1 394,00 € a été accordée au titre de la D.E.T.R.

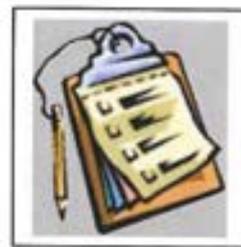
MOUVEMENT POPULATION

Nous vous rappelons que toute personne arrivant ou quittant la Commune doit en informer la Mairie. Ces informations nous sont utiles pour mettre à jour : la liste électorale, le listing pour le calcul de la redevance des ordures ménagères. Ces informations nous sont également utiles pour répondre à certaines demandes de renseignements ou fixer le montant de certaines subventions et/ou dotations accordées par l'Etat.

Les nouveaux arrivants devront se présenter le plus rapidement possible au secrétariat de Mairie munis du livret de famille.



INFORMATIONS DIVERSES



DEMANDE DE PASSEPORT

Documents nécessaires
à la demande de passeport

- Copie intégrale d'acte de naissance,
- Pièce justificative du domicile,
- Déclaration de perte ou de vol,
- Livret de famille,
- Carte Nationale d'Identité,
- 2 photos d'identité,
- 1 timbre fiscal dont la valeur est à définir selon l'âge du demandeur,
- 1 justificatif de la nationalité française (Carte d'Identité, extrait d'acte de naissance ou certificat de nationalité française),
- Extrait du jugement de divorce si les parents sont divorcés,
- L'ancien passeport, s'il s'agit d'un renouvellement,
- Autorisation du représentant légal pour les enfants mineurs (cadre à remplir sur l'imprimé).

S'ADRESSER DANS L'UNE DES VINGT MAIRIES : Bohain-en-Vermandois, Braine, Charly-sur-Marne, Château-Thierry, Chauny, Fère-en-Tardenois, Guignicourt, Guise, Hirson, Laon, Marle, Neuilly-Saint-Front, Rosoy-sur-Serre, Saint-Quentin, Sissonne, Soissons, Tergnier, Vervins, Vic-sur-Aisne et Villers-Cotterets.

DEMANDE DE CARTE

D'IDENTITE
SE MUNIR DE :

- 2 photos d'identité,
- Autorisation des parents pour les enfants mineurs (cadre à remplir sur l'imprimé),
- Extrait du jugement de divorce, si les parents sont divorcés,
- Déclaration de perte ou de vol, éventuellement,
- Pour les personnes nées à l'étranger, toute pièce justifiant de la nationalité française,
- L'ancienne carte d'identité, s'il s'agit d'un renouvellement et que vous ne l'avez plus, joindre un timbre fiscal à 25 euros.

INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

La période de révision des listes électorales est fixée, comme les années antérieures du 1^{er} septembre au 31 décembre inclus.

Si vous devez vous inscrire sur la liste électorale, vous devez vous présenter en mairie muni d'une pièce d'identité avant le 31 décembre 2017.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens ayant 16 ans au cours du trimestre voudront bien passer au secrétariat de la Mairie pour se faire recenser.

Cette formalité est **Obligatoire**.

Il est rappelé que le recensement militaire se fait à la fois pour les garçons et les filles dès la date de leur seizième anniversaire.

OUVERTURE DE LA MAIRIE

Une permanence est tenue par la 1^{ère} Adjointe ou le 2^{ème} Adjoint :

les mercredis de 17 h 30 à 19 h 00.

Les permanences du secrétariat ouvertes au public ont lieu :

les mercredis de 14 h 30 à 19 h 00

et

les vendredis de 08h30 à 11 h 00

Monsieur le Maire reçoit en plus, si nécessaire, sur rendez-vous.

SORTIES DE TERRITOIRE

Rétablissement des autorisations de sorties de territoire pour les mineurs à compter du 17 janvier 2017.

Ces autorisations concernent les mineurs français ou étrangers quittant le territoire national non accompagnés d'un titulaire de l'autorité parentale.

Les parents concernés doivent directement télécharger l'imprimé CERFA requis sur le site internet : www.service-public.fr

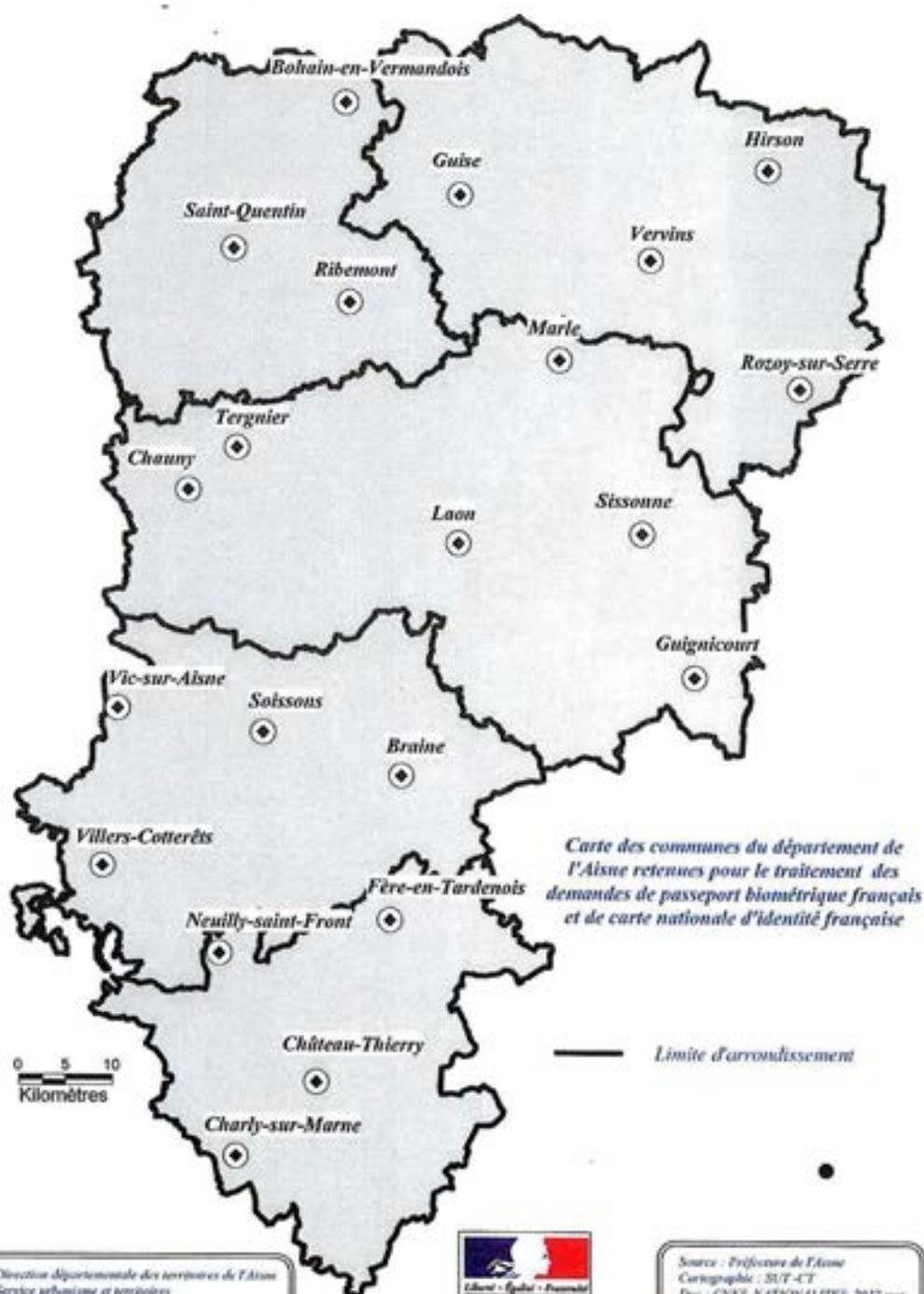
Cette démarche ne nécessite aucun passage en Mairie.

CARTE NATIONALE D'IDENTITE :

Ce qui a changé depuis le 14 mars 2017

L'arrêté préfectoral en date du 02 février 2017 dit que depuis le 14 mars 2017, et dans le département de l'Aisne, les demandes de carte nationale d'identité française, comme les demandes de passeport français, sont à déposer dans l'une des mairies équipées d'un dispositif de recueil, quelle qu'en soit la commune de résidence du demandeur, à savoir :

Bohain en Vermandois, Braine, Charly sur Marne, Château-Thierry, Chauny, Fère en Tardenois, Guignicourt, Guise, Hirson, Laon, Marle, Neuilly-Saint-Front, Ribemont, Rozoy sur Serre, Saint-Quentin, Sissonne, Soissons, Tergnier, Vervins, Vic sur Aisne, Villers-Cotterêts.



Modification des modalités de dépôt et d'instruction des demandes de cartes nationales d'identité françaises dans le département de l'Aisne

Depuis le 14 mars 2017, les modalités de dépôt et d'instruction des dossiers de demandes de CNI ont changé :

- «l'usager aura dorénavant la possibilité de constituer un pré-dossier en ligne mais devra toujours se déplacer dans l'une des 21 communes du département disposant d'un dispositif de recueil (DR) et ce, quel que soit son lieu d'habitation.
- La commune contrôlera la complétude du dossier, en vérifiera les originaux et procédera à la prise des empreintes au moyen d'un dispositif informatique spécifique de recueil de la demande.
- La mairie de dépôt télétransmettra ensuite la demande au CERT pour contrôle et validation.
- Ce dernier la télétransmettra à son tour à l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS), pour mise en fabrication.
- Enfin, le titre sécurisé sera adressé par voie postale à la mairie du lieu de dépôt de la demande, pour remise au demandeur.

Seules 21 communes de l'Aisne sont dotées de dispositifs de recueils de données (DR).

Pour le département de l'Aisne, l'instruction des demandes de passeports comme des CNI sera réalisée par le CERT d'Arras.

Comment faire ma pré-demande en ligne :

- Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone,
- Je crée pour cela un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/> et je saisis mon état-civil et mon adresse,
- Je prends note du numéro de pré-demande qui m'est attribué,
- Je choisis l'une des mairies équipées de bornes biométriques (liste ci-dessus + carte), certaines mairies proposent des rendez-vous pour éviter les files d'attente,
- Je rassemble les pièces justificatives,
- Je me présente au guichet de la mairie avec mon numéro de pré-demande pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales,
- Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.

Cas des usagers ne disposant pas d'un accès internet :

Ces usagers sont invités à se présenter dans la mairie équipée d'un dispositif de recueil de leur choix, sur rendez-vous munis :

- Des pièces justificatives correspondant à leur situation (liste consultable sur le site www.service-public.fr, rubrique «papiers-citoyenneté», sous-rubrique «carte d'identité»,
- Des informations requises pour le remplissage du CERFA papier (nom de famille, nom d'usage, prénoms, taille, date et lieu de naissance, adresse, numéro de téléphone fixe/portable ; noms de famille, prénoms, dates et lieux de naissance des parents ; références de l'ancienne CNI le cas échéant ; motif de la demande).

VIE AU VILLAGE



Noël 2016. Premier colis pour Mme Descatoire.

Ce Noël 2016, de nouveau 30 bénéficiaires de 60 ans et plus ont reçu à domicile leur colis de Noël offert cette année par la commune, puisque le CCAS a été dissout.

Ces colis ont été distribués par Thierry Cornaille, Maire, et Yvonne Heluin, 1ère adjointe

Pratiquement identique à l'année précédente, le colis était composé de :

- **Une bûche pâtissière fraîche, une brioche fraîche de boulanger, un paquet de gâteaux secs, un paquet de café, une boîte de cocktail de fruits, un paquet de bonbons, 1 pot de confiture, une boîte de chocolats, une boîte de pâtes de fruits, des terrines, une bouteille de Bordeaux supérieur, une bouteille de Blanc moelleux, une bouteille de Muscat de Rivesaltes, une boîte d'assortiments de gâteaux, des gâteaux apéritif.**

L'ensemble pour un total de plus de 47 euros par colis.

Le conseil municipal a tenu à continuer de travailler avec les commerces locaux. Ainsi les brioches et pâtisseries ont été fournies par la boulangerie Philippe Poret, et toutes les autres denrées alimentaires ont été fournies par l'épicerie de Nadine Guidé, au Ronssoy.

VIE AU VILLAGE



**22/12/2016. Colis des anciens. Encore un nouveau cette année.
M. Fernand GOMES.**



**22/12/2016. le dernier petit nouveau: votre Maire.
Eh oui, après 17 ans de distribution aux autres,
me voilà également bénéficiaire de ce colis.**

VIE AU VILLAGE



Noël 2016. Les enfants installés pour le goûter de Noël à la table préparée par Yvonne Heluin.



Noël 2016. Soudain, le Père Noël arrive.

VIE AU VILLAGE



Noël 2016. Distribution des cadeaux et friandises commandés par la Mairie.



Noël 2016. Léonie semble toute heureuse de son cadeau.

VIE AU VILLAGE



22/12/2016.

Dernier jour de travail de l'année 2016, pour les employés de la société S.T.P.A, chargée des travaux de réalisation de l'assainissement dans la commune.

A cette occasion, et pour les remercier de la qualité de leur travail, des relations amicales avec la population, de leur sens de la communication, j'ai tenu à leur offrir personnellement une boîte de chocolat, et leur proposer une petite coupe de champagne, afin de marquer également, par la même occasion la fin de cette année civile.

S'ils ont été surpris, ils n'en ont pas moins apprécié ce geste de convivialité. Il ne me resté plus qu'à leur souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année en famille.

**Le Maire
Thierry Cornaille**

**Madame la Conseillère Départementale,
Mesdames et Messieurs les Maires et élus,
Monsieur le Maire honoraire,
Monsieur le représentant du Commandant de la Brigade de Gendarmerie,
Madame le Chef de corps du centre de secours, représentée,
Mesdames et Messieurs les membres du jury du fleurissement
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,**

**Je dois vous présenter les excuses de :
Mme Pascale Gruny, Sénateur de l'Aisne,
Mme Magali Daverton, sous-préfet de St-Quentin
M. Marcel Leclère, Président de la communauté de communes,
M. Philippe Cornaille, Président du Sivom,
Mme Geneviève Dejean, Maire honoraire de Lempire,**

M. Julien Dive, Député de l'Aisne nous rejoindra tout à l'heure.

Mes chers amis,

Bienvenue et merci d'être présents à cette cérémonie qui permet, chaque année, de nous retrouver pour faire le bilan de l'année passée, et parler du futur.

2015 nous avait laissé des souvenirs indélébiles à cause des attentats à Paris. 2016 n'est malheureusement pas en reste, et la France a encore vécu des moments d'horreur à cause de ces « fous de Dieu ». Qui aurait pu imaginer utiliser un poids lourd lancé à toute vitesse dans une foule en fête, à Nice, laissant derrière des victimes civiles de toutes nationalités, de toutes religions, et surtout de tous âges. Je ne peux pas oublier les images des poupées, des jouets d'enfants, des doudous de bébés jonchant le sol. Qui aurait pu imaginer voir un prêtre égorgé dans son église, pendant son office, dans un village paisible, St-Etienne du Rouvray, comme il en existe tant en France.

Au nom de qui ? Au nom de quoi ?

Pas de la religion, et sûrement pas au nom de l'Islam, qui, sur ce que j'en sais, et surtout ce que j'en ai vu pour avoir visité quelques pays islamiques, est une religion de tolérance et d'accueil. Non, ne nous trompons pas, pas d'amalgame. Il s'agit bien là de l'œuvre de fanatiques, de barbares, qui ont fait le choix d'être des ennemis de la France, fussent-ils français eux-mêmes. La France est en guerre contre des lâches !

Mais comme disait Fernand Braudel, « la France se nomme diversité ».

Je voudrais que l'on ait une pensée émue pour toutes les victimes innocentes, et je voudrais remercier nos militaires, nos forces de l'ordre, notre sécurité civile, les sapeurs-pompiers, les services hospitaliers, qui œuvrent, chacun en ce qui les concerne, pour préserver ou pour sauver des vies.

Je vais commencer le rapport local par l'état civil : 1 décès, Marcel Fourdrain décédé le 6 octobre et 1 naissance, Rafael Target né le 25 décembre.

En 2016, à Lempire, j'ai présenté un budget équilibré, comme tous les maires de toutes les communes sont tenus de le faire. Ce budget a été voté à l'unanimité par le Conseil Municipal, et c'est pour moi, aujourd'hui, l'occasion d'en remercier l'ensemble des membres actifs.

Un budget équilibré malgré les baisses de dotations de l'Etat, qui a trouvé là un moyen, paraît-il, de diminuer son déficit. Pour la deuxième année consécutive, nous avons perdu 1600 € de dotation, soit 12% de cette ligne de recettes. Nous sommes bien loin des 3% annoncés par les représentants de l'Etat. Et malgré cela, nous avons maintenu nos faibles taux d'imposition, parce que nous ne voulons pas ajouter une hausse des impôts à toutes les autres déjà subies.

Il faut donc faire des choix : limiter les investissements et contraindre le fonctionnement.

J'ai par exemple supprimé le contrat de dératification. Nous agissons à la demande et selon besoin.

Pour les mêmes raisons, je suis resté, en quelque sorte, « hors la loi », puisque malgré une loi du 31 mars 2015, qui imposait le versement des indemnités au taux plafond pour les maires des communes de moins de 1000 habitants, cela n'a pas été appliqué à Lempire, ce qui représente une économie de 2000 euros sur notre budget. Une autre loi du 8 novembre 2016, restaure la fixation d'une indemnité inférieure sur proposition du maire. Nous avons donc, en fait, pris de l'avance. A l'avenir, il faudra continuer à tout faire pour diminuer les coûts de fonctionnement, en mutualisant par exemple certains contrats de maintenance ou d'assurances groupés au niveau de la communauté de communes.

Les investissements 2016 étaient donc constitués du remplacement de l'ensemble des toitures des bâtiments dans la cour de la Mairie, pour un montant de 9 381 €, pour lesquels j'ai obtenu les subventions suivantes : 1500 € sur la Réserve Parlementaire de Xavier Bertrand, 1563 € sur le Contrat Départemental du Développement Local et 2345 € dans le cadre de la Dotation d'Equipement de Territoires Ruraux de l'Etat, soit 70% d'aides diverses.

En 2016, la procédure commencée l'année précédente, afin que la commune devienne propriétaire des biens sans maître, a enfin aboutie en Décembre. Le notaire m'ayant transmis le titre de propriété. Par contre, nous sommes toujours en attente de son réveil concernant la maison jouxtant la mairie, et ce, malgré plusieurs relances.

A plusieurs reprises, en 2016, nous avons rencontré les représentants de la société WPD, du projet éolien de la commune de Le Ronssoy. Je l'ai déjà dit, ce projet n'est pas le nôtre, mais je n'admettrai pas d'être le « dindon de la farce », de voir construire un champ d'éoliennes aux limites de notre commune et de n'en subir que les inconvénients. Et c'est bien pour cela, qu'en compagnie de mes adjoints, nous avons évalué, estimé les retombées financières possibles pour notre commune.

J'ai voulu également obtenir l'avis de la population par une consultation participative que vous avez tous reçue. Il ne s'agissait pas de se prononcer pour ou contre ce projet. J'invite la population à le faire lorsque l'enquête publique sera lancée. Mais la question était de répondre entre le choix de subir 6 éoliennes sans retombées fiscales, ou en accepter 2 supplémentaires sur notre territoire avec, cette fois, des retombées de l'ordre de 6000 € par an. Les résultats, annoncés au conseil municipal en décembre sont les suivants : sur 85 bulletins possibles, 59 m'ont été retournés. Avec 2 bulletins nuls, 28 bulletins préférant une limitation des éoliennes à 6, et 29 bulletins se prononçant pour une implantation de 2 machines supplémentaires. J'avoue avoir été très surpris par ces résultats aussi serrés. Je voulais la tendance, elle n'est pas franche. Ce projet aboutira, si les préfets donnent un avis favorable. En ma position de garant des fonds publics et en phase avec le conseil municipal, je préfère 8 éoliennes avec recettes fiscales à 6 sans aucune dotation.

En 2016, j'ai également inscrit notre commune à l'obtention d'un label, compte-tenu que nous avons mis en place un défibrillateur accessible en permanence. J'ai eu la joie d'apprendre que nous avons été retenu, et nous faisons partie des 400 communes ayant obtenu le label « Ma commune a du cœur ».

Une autre inscription, personnelle cette fois, m'a permis de participer au Conseil de Circonscription mis en place par notre jeune député Julien Dive. Il s'agit en fait de groupes de travail sur des thèmes définis, qui permettent des débats, des propositions, des questions à notre député, qui a inventé un outil démocratique pour être au plus près, et à l'écoute de la population de sa circonscription. C'est une expérience intéressante, et je félicite Julien pour cette démarche innovante, qui mériterait d'être copiée.

2016, enfin, s'est terminée avec une très bonne nouvelle pour notre petite commune.

Pour citer Gaston Bachelard : « le temps se charge de réaliser le probable, de rendre effective la probabilité »

Vous connaissez mon acharnement à obtenir l'assainissement collectif. En septembre, Noréade, syndicat vers qui nous avons délégué cette compétence en 2001, m'annonçait par la voie de son responsable du secteur que les travaux allaient commencer en Octobre.

Quelques jours et quelques réunions plus tard, l'entreprise STPA était à l'œuvre. Je tiens à remercier le responsable de cette entreprise, M. Benoit Daudigny, pour la rapidité, la qualité du travail réalisé. Son équipe a été adoptée par la population parce qu'elle est professionnelle, courtoise, efficace. Et même si les travaux génèrent, bien sûr, une circulation et des déplacements difficiles, chacun des habitants s'est adapté, d'autant que les relations sont amicales, grâce à une très bonne communication. Les travaux ne sont pas tout à fait terminés, mais d'ici quelques semaines nous pourrions dire : Lempire est dotée d'un assainissement collectif, synonyme de confort et de respect de la nature.

Nous voici en 2017. 2017 débute avec des paradoxes.

En effet, tous les politiques, de droite comme de gauche, annoncent à qui veut bien l'entendre que les communes sont le premier échelon indispensable du mille-feuilles qui compose notre pays, et que les maires sont « les personnalités » les plus reconnues par la population. Et pourtant, les communes n'ont jamais été autant menacées. La loi Notre, transfère tellement de compétences obligatoires ou optionnelles vers les communautés de communes, entre autre, que bientôt il ne restera plus aux communes que la gestion de l'état civil et la réalisation des projets locaux. Nous n'enregistrons déjà plus les demandes de passeports, et bientôt, il ne nous sera plus possible de gérer les demandes de cartes d'identité. Je pense qu'il restera toujours aux maires, quand même, la gestion des conflits de voisinage et peut-être des cimetières. Mais à force de vouloir faire déplacer de plus en plus et de plus en plus loin les administrés ruraux, l'on aboutira à isoler complètement certaines catégories défavorisées et à creuser le fossé entre la population des villes et la population rurale. Et je ne parle pas des risques de délinquance dans des communes sans représentant de l'ordre et de l'Etat.

Mais comme nous sommes des battants et de nature optimiste, nous continuons à investir pour le bien de tous.

Ainsi, en 2017, nous réaliserons les travaux liés à notre calendrier de mise en conformité des accès des locaux publics aux personnes à mobilité réduite ou handicapées.

Le montant de ces travaux, chiffrés à 9816 € HT, soit 11780 € TTC, seront subventionnés à 80%, d'abord par la réserve parlementaire de notre sénateur Pascale Gruny, pour la somme de 4908 €, soit 50% et par la dotation d'équipement des territoires ruraux de l'Etat, pour la somme de 2944 € soit 30%.

Suite à l'enlèvement de notre unique cabine téléphonique, qui a enregistré une consommation nulle en 1 année, nous avons décidé d'investir dans des vitrines d'affichage public, qui seront positionnées sur le pignon libéré du bâtiment. D'un montant de 1294 € HT, soit 1553 € TTC, elles seront subventionnées à hauteur de 50 % par la réserve parlementaire de notre député Julien Dive.

Ce qui sera nouveau aussi cette année, c'est l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires pour traiter les trottoirs et voies. J'en appelle donc au civisme de chacun pour assurer l'entretien de son trottoir. Olivier se chargera du reste, mais il faudra, sans doute, s'habituer à voir pousser un peu d'herbe de ci de là.

2017 va aussi nous permettre de faire un grand pas vers le futur. En effet, grâce à la volonté du Conseil Départemental, et aussi l'engagement financier important de notre communauté de communes, 266 000 € pendant 20 ans, soit 5 320 000 €, la fibre optique va arriver à Lempire. Ainsi, pour ceux qui le désireront, téléphonie, internet et télévision seront assurés par ce petit câble magique. Plus de problèmes de débit, possibilité de regarder des films en téléchargement instantané, (aujourd'hui, il faut compter 15 h de téléchargement préalable). Je précise que cela sera gratuit pour les habitants, qui feront le choix de prendre un abonnement payant chez l'opérateur de leur choix, afin d'obtenir ces services.

2017 sera également une année électorale, avec les 23 avril et 7 mai, les élections présidentielles, et les 11 et 18 juin, les élections législatives. Je suis surpris du nombre d'habitants qui ne se sont pas faits inscrire sur les listes électorales. Ceux-ci ne pourront pas voter. Et ce n'est pourtant pas faute d'information et d'incitation. C'est toujours regrettable dans un pays de démocratie et de liberté.

Je tiens à remercier le Conseil municipal et le personnel communal pour le travail accompli, ainsi que tous les services et leurs collaborateurs qui nous accompagnent en permanence.

Lempire est désormais tourné vers l'avenir, et possède un bel avenir.

Une commune d'une centaine d'habitants, équipée d'un assainissement collectif, bientôt desservie par le très haut débit, couverts par les opérateurs de téléphonie mobile, et surtout possédant des terrains à bâtir, permettant la création d'une dizaine de parcelles, à des prix relativement faibles, située non loin de villages possédant leurs écoles avec cantines et, ce qui n'est pas négligeable, appliquant des taux d'imposition relativement bas, ça ne court pas les rues. Avec toutes ces belles conditions, je me positionne comme chargé de mission du développement de notre belle commune rurale. Je compte sur la presse pour le faire savoir.

Avant de terminer mes propos, je souhaiterais remercier particulièrement un de mes administrés. C'est un jeune homme qui est né en Côte d'Ivoire, qui a connu, je ne sais toujours pas dans quelle condition, une jeune Lempiroise, Marie-Eve.

J'ai eu le plaisir de marier ce couple le 14 février 2009.

Ensemble, ils ont eu une magnifique petite fille qui se prénomme Charlène.

Vous l'avez reconnu, il s'agit bien-sûr de Jacques Toffé.

Tout le monde ici le connaît, ou le reconnaît. Ce n'est pas difficile, c'est le seul habitant de couleur.

Jacques aime à participer à toutes les manifestations locales, et se distingue par sa gentillesse et sa politesse.

Jacques a choisi récemment de devenir français, et par rapport à ce que je disais en introduction de mon discours, Jacques a choisi d'être français parce qu'il aime la France, et surtout il la respecte.

Et rien que pour cela, moi aussi, je l'assure de tout mon respect, et je lui dis merci.

J'ai donc été heureux de lui remettre sa carte d'identité française.

Malheureusement, il est retenu à Paris aujourd'hui.

Ernest Renan a dit :

« Ce qui constitue une nation, ce n'est pas de parler la même langue, ou d'appartenir à un groupe ethnographique commun, c'est d'avoir fait ensemble de grandes choses dans le passé et de vouloir en faire encore dans l'avenir »

Suivons donc ce conseil.

Que 2017 vous apporte tout ce que vous désirez, et avant tout la santé.

Meilleurs vœux.

Thierry Cornaille

VIE AU VILLAGE



**22/01/2017. Cérémonie des vœux du Maire.
Pendant le discours du Maire.**



**22/01/2017. Cérémonie des vœux du Maire.
Pendant le discours de Mme Monique Sébastijan, Conseillère Départementale.**

VIE AU VILLAGE



**22/01/2017. Cérémonie des vœux du Maire.
Pendant le discours de Julien DIVE, Député de l'Aisne.**



**22/01/2017. Cérémonie des vœux du Maire.
Clôture des discours, place au concours des maisons fleuries.**

VIE AU VILLAGE



22/01/2017. Les présents à la cérémonie des vœux du Maire.



22/01/2017. Les présents à la cérémonie des vœux du Maire.

VIE AU VILLAGE



22/01/2017. Les présents à la cérémonie des vœux du Maire.



**22/01/2017. Les présents à la cérémonie des vœux du Maire.
Et si vous comptez bien, cela représente 23 habitants.**

VIE AU VILLAGE



**Remise des prix aux gagnants des années précédentes.
Yvonne Heluin gagnante en 2014**



**Remise des prix aux gagnants des années précédentes.
Patricia Lewandowski gagnante en 2014**

VIE AU VILLAGE



**Remise des prix aux gagnants des années précédentes.
Virginie Kaufmann gagnante en 2015**



**Puis aux gagnants de l'année 2016.
M. et Mme Guillaume Anfray, 4ème, catégorie balcon et jardin**

VIE AU VILLAGE



Cynthia Moriaux 3ème, catégorie balcon et jardin.



M. et Mme Christian Puche, 2ème, catégorie balcon et jardin.

VIE AU VILLAGE



M. et Mme Jacques Toffé, 5ème, catégorie balcon et parterre.



**Mme Françoise Piatkowski et M. Pierre Fischer
4ème, catégorie balcon et parterre.**

VIE AU VILLAGE



M. et Mme Gérard Hodin, 3ème, catégorie balcon et parterre.



M. et Mme Jean-Paul Biloé, gagnants, catégorie balcon et parterre

VIE AU VILLAGE



L'ensemble des gagnants présents.



**L'ensemble des gagnants présents.
Ca valait bien une seconde photo, sous un angle légèrement différent.**

VIE AU VILLAGE



En terminant par la convivialité.



L'occasion pour Julien DIVE, de dos, de discuter avec la population, et pour moi, de faire connaissance avec sa charmante épouse qui l'accompagnait.

VIE AU VILLAGE



12 mars 2017. Chasseurs et bénévoles du secteur rassemblés pour un comptage du gibier.

Sous les ordres du président de la société de chasse de Lempire, M. Jean-Paul Biloé, l'ensemble des amateurs de la nature s'est retrouvé dans la cour de la mairie, ce matin d'une belle journée ensoleillée.

2 secteurs d'une centaine d'hectares environ ont été traversés.

2016 avait été une année catastrophique pour la reproduction, en particulier des perdrix. Le printemps et le début de l'été avaient été très pluvieux et froids.

Les chasseurs avaient d'ailleurs décidé de ne pas tirer la perdrix sur l'ensemble de la saison, afin de préserver les quelques couples qui avaient survécus à ces conditions climatiques exceptionnelles.

Nous n'avons pas à le regretter, puisque nous avons eu l'heureuse surprise de comptabiliser une moyenne de 22 couples de perdrix aux 100 hectares. Le lièvre est aussi en présence convenable, puisque comptabilisé sur une moyenne de presque 20 aux 100 hectares. Le faisan, de son côté, est toujours bien présent sur notre territoire.

La gestion et le respect des limitations de tirs nous permet de constater une belle densité de gibier sauvage, pourvu que la météo soit clémente cette année.

VIE AU VILLAGE

L'opération "Hauts de France propres" a été organisée à Lempire en coordination avec la municipalité et surtout la société de chasse, qui, depuis plus de 10 ans organise le nettoyage des chemins.

Ainsi, le samedi 18 mars, le rendez-vous était donné à 9h00 à la mairie, ou était offert un café par le Président de la société de Chasse, Jean-Paul Biloé.

9 participants ont été comptabilisés, ont signé l'engagement, et ont été dotés des chasubles et des gants fournis par la Région.

2 équipes ont été constituées, chacune partant de son côté pour pouvoir se rejoindre sur un point central du territoire.

Tous les chemins et abords, talus, fossés, bois ont été ratissés. C'est à dire 4 kms de chemins répartis sur 250 hectares. Et malheureusement, encore une fois, la collecte a été fructueuse.

Ainsi, ont été ramassés, outre les bouteilles, cannettes, plastiques habituels, des éléments de constructions, à savoir des polycarbonates, des revêtements de sol, des fenêtres dont les carreaux ont été cassés sur place, engendrant un temps de ramassage important, mais aussi des risques de blessures. Nous avons également collecté de la ferraille, des pneus et des bidons plastique de toutes espèces.

L'estimation du poids des déchets est de 420 kg.

Si j'ai un coup de gueule à donner, cela concerne les déchets de chantiers d'habitations que nous avons trouvés. Quand je pense que des énergumènes prennent le temps de charger leurs déchets pour les déposer dans les chemins plutôt que dans une déchetterie, je me dis qu'il y a un gros problème d'éducation, et un irrespect total de la nature. Mais certainement qu'avec le petit pois qu'ils ont à la place du cerveau, cela ne leur traverse même pas l'esprit.

Mais attention, si un jour je tombe sur un des ces pollueurs, je pense qu'il va passer un mauvais moment, et qu'il s'en souviendra, pour peu que la gendarmerie et le procureur y donnent une suite financière méritée.

Thierry Cornaille

VIE AU VILLAGE



18 mars 2017. 8 chasseurs et 1 bénévole présents sous une pluie battante pour l'opération Hauts de France propres.



18 mars 2017. Une partie des déchets collectés dans les chemins.

VIE AU VILLAGE



18 mars 2017. Une autre quantité de déchets collectés.



18 mars 2017. Une dernière partie. Soit 420 kg.

VIE AU VILLAGE



18 mars 2017. Pensez-vous normal de trouver ce genre de déchets dans la nature?



**D'autant que le 31 mars, au même endroit,
voilà ce qui a été déposé.**

Je ne pense pas que nous soyons élus pour ramasser les déchets de connards.

VIE AU VILLAGE



18 mars 2017. Assemblée générale à Lempire de l'association des anciens combattants et veuves de guerre.



Ici, le bureau qui a dressé le rapport moral et le rapport financier, votés à l'unanimité.

VIE AU VILLAGE



**19 mars 2017. Repas des chasseurs.
Tous ne pouvaient malheureusement être présents.**



19 mars 2017. Les conjointes étaient invitées.

VIE AU VILLAGE



16 avril 2017. Comme chaque année les enfants jusque 12 ans ont été invités à la chasse aux œufs de Pâques dans le jardin du maire.

10 enfants sur 17 invités étaient présents à cette petite manifestation organisée à leur intention. Les chocolats sont offerts par la municipalité.

Il est, bien entendu, toujours plus agréable de constater la présence de tous, mais bon, nous nous sommes faits une raison, et les présents ont, je pense, la joie de participer à une chasse aux œufs, même si cette recherche est assez rapide, puisque chacun essaie de ramasser le maximum de chocolats.

Rappelons que l'ensemble de la collecte est partagé à parts égales entre tous les présents et les excusés.

Merci aux enfants de nous donner la satisfaction de maintenir cette manifestation et de nous transmettre leur joie.

VIE AU VILLAGE



Veillée Départementale du souvenir le 16 Avril 2017.

J'avais répondu favorablement à la demande de participation de la commune de Lempire à la manifestation de veillée devant les monuments aux morts des communes de notre département.

Ainsi nous avons reçu des kits comprenant des bougies bleues, quelques documents, quelques stylos et cahiers à distribuer aux personnes présentes et aux enfants en particulier. Malgré la distribution d'invitation dans chaque boîte aux lettres, Yvonne Heluin qui était chargée de cette manifestation, en mon absence, n'a été accompagnée que M. Jean-Paul Biloé devant la stèle, à 20h00.

Ci-après, une des lettres qui aurait pu être lue sur place.



Veillée départementale du souvenir 16 avril 2017

Témoignage du soldat Paul Clerfeuille

« C'est l'enfer ; le papier ne peut contenir et je ne puis exprimer les horreurs, les souffrances que nous avons endurées dans ce coin de terre de France ! Il faut y être passé pour comprendre.

Ce matin, 16 avril 1917, date qui restera historique dans l'histoire (nous sommes prêts depuis la veille), après une nuit sans sommeil due aux préparatifs, dans l'inquiétude, les ordres, les contre-ordres, puis enfin dernier ordre, attaque à 5 heures. (...) A 2h30, nous devons atteindre à l'est des tranchées, en haut de Craonnelle. Nous y arrivons, après mille détours et contours dans les boyaux, vers 4 heures, et nous attendons. Déjà l'ennemi attend, il est prêt, il guette, il bombarde presque aussi fort que nous. Nous, notre bataillon, ainsi que tout le 273^e, faisons partie de la deuxième vague d'assaut. Le pays est très cotoyeux, il faut grimper dans les coteaux et descendre des vallées abruptes et profondes. Nous avons des vivres pour six jours, nous n'avons emporté que le nécessaire. Linge, couvertures, nous en avons fait des petits colis qui sont restés à l'arrière, gardés par des soldats désignés et qui ont leur père, frère, tué aux armées. Les vivres que nous emportons constituent six jours, boîtes de bœuf, porc, sardines, chocolat, pain, biscuit, pâté, café, sucre, haricots et farine, pommes de terre en fécule, etc. Egalement de l'alcool à brûler solidifié qui ressemble à de la crème, pour faire chauffer nos aliments. Egalement du pinard, le café, la goutte mêlée d'éther. Moi, je porte mes vivres, un bidon de goutte, un bidon de café que j'ai préféré au vin, quatre grenades citron, un pistolet automatique, trois chargeurs, une poignée de balles, un couteau poignard dans une gaine pendue à la gauche de mon équipement et, enfin, mon fusil Lebel et ses cartouches, les deux masques à gaz et sans oublier mon casque.

.../...

Avant de partir, nous avons fait une petite bombe ; comme nous ne savons pas si nous en reviendrons, il fallait en profiter ; une courte lettre à sa famille, presque un adieu, et en route !

A présent, voici une heure que nous attendons ; la première vague part, mais est aux deux tiers fauchée par les mitrailleuses ennemies qui sont dans des petits abris en ciment armé. Nous devrions être partis depuis trois quarts d'heure. Nos camarades de la première vague ramènent 30 prisonniers, puis c'est à nous de partir, car le signal est donné à notre régiment. C'est le premier bataillon qui part le premier, puis le nôtre. Hélas, nous sautons sur les parapets et arrivons sur la petite route de Oulches à Craonnelle où aucune circulation n'a lieu depuis quatre ans, puis nous sautons dans les champs ; les mitrailleuses et les obus pleuvent autour de nous ; nous heurtons des morts de la première vague, ainsi que de notre régiment parti il y a 15 minutes. A gauche, une mitrailleuse en batterie dans le coteau, les deux mitrailleurs sont tués ; çà et là épars, des morts et des mourants. Nous passons près du capitaine Renard, tué il y a 10 minutes.

En haut, il y a une crête, il faut coûte que coûte y arriver. C'est notre point d'arrêt dans le plan ; y parvenir n'est pas chose facile. La température s'en mêle, le ciel s'assombrit et la neige tombe en gros flocons comme en décembre. Enfin, après mille péripéties, nous arrivons à cette fameuse crête : nous avons laissé de nombreux morts et blessés en route. Moi qui ai entendu parler du plan, je sais qu'à cette heure nous devrions déjà avoir passé Craonne et être dans la vallée de l'Ailette. Je dis aux camarades : " ça ne va pas ! " C'était vrai. »

Paul Clerfeuille est né le 13 décembre 1885 à Gençay (Vienne). Il participe à l'offensive du 16 avril 1917 au sein du 273^e régiment d'infanterie.

VIE AU VILLAGE



27 mai 2017. Chaque dame a reçu une rose offerte par le Maire et ses adjoints pour la Fête des mères.



27 mai 2017. Pendant le dernier discours du Maire pour cette manifestation. 40 roses achetées, 11 distribuées aux mamans présentes que nous remercions. Mais nous jetons l'éponge et renonçons à renouveler cette manifestation à l'avenir.

Discours Fête des Mères 2017

« Maman », mot magique ; le premier que prononce l'enfant. Et il ne s'y trompe pas, car en effet, sa mère sacrifie pour lui sa jeunesse, sa beauté et son cœur.

Non contente d'être l'âme du foyer, la maman est aussi l'âme de l'enfance.

Vous avez donc bien mérité qu'on vous célèbre au moins une fois par an.

Vous exercez, Mesdames, le plus beau métier du monde, et toutes, vous le faites avec joie et bonheur.

« A l'œuvre, on reconnaît l'artisan » disait La Fontaine. Votre œuvre à vous, de génération en génération, est bien vivante et grandit sous vos yeux attentifs.

Petits, vous nous donnez votre sourire ; Grands, vous continuez toujours à nous suivre de loin.

Votre raison de vivre est souvent de donner la vie. Cette vie, si petite soit-elle, vous l'entourez de tendresse et d'amour.

Nous sommes tous les enfants d'une maman, et tous nous connaissons ce courage, cette énergie, ce dévouement, cette patience, et surtout cet amour, qualités naturelles de notre maman.

La fête des mères, c'est aussi celle des mamies ; c'est la fête de la famille toute entière qu'il faut célébrer dans la joie.

Tout en pensant à vous, mamans de Lempire et d'ailleurs, permettez-moi, en ce jour particulier, d'avoir une pensée affligée pour ma propre maman.

Quant à vous, les enfants, n'oubliez jamais que votre maman est la plus belle de toutes les mamans.

Alors faites-lui la fête demain, et vous la verrez HEUREUSE.

Bonne fête à toutes les mamans

Mesdames, Messieurs,

Vous le savez désormais, la municipalité aime sa jeunesse, aime ses enfants, mieux, elle encourage les naissances.

Ainsi, il y a quelques années, elle a décidé d'offrir un cadeau à chaque nouveau-né. Ce cadeau se présente sous la forme d'une carte d'une valeur de 40 €, que les nouveaux parents peuvent utiliser dans un grand magasin de St-Quentin.

Depuis la fête des mères 2016, nous avons enregistré 2 naissances :

Ainsi, nous accueillons Rafaël, petit garçon né le 25/12/2016 dans le foyer d'Ophélie et de Mathieu.

Nous accueillons également Coline, petite fille née le 3/02/2017 dans le foyer de Catherine et Laurent.

Bienvenue à ces 2 petits bouts de chou.

VIE AU VILLAGE



**27 mai 2017. Bienvenue à Rafaël né le 25 décembre 2016.
Coline et ses parents n'étaient pas présents à la cérémonie.**



**27 mai 2017. Remise d'un bon cadeau d'une valeur de 40 €
à Ophélie, maman de ce beau garçon.**

TRAVAUX



Les travaux d'assainissement dans la Rue d'En Haut, nous ont alertés sur la constitution réelle de cette route: Très peu de fond, ce qui va nous imposer une limitation de tonnage pour sa préservation.



10 mars 2017. Réception des travaux d'assainissement.

TRAVAUX



**Pose de 2 nouveaux tableaux d'affichage, plus fonctionnels, et plus grands.
Constatant qu'il y a de plus en plus d'affichage officiel à réaliser,
nous avons délibéré pour l'achat de ces matériels.**



**A ce titre, nous avons obtenu une subvention de 50%
sur la réserve parlementaire de notre Député Julien Dive.**

ELECTIONS PRESIDENTIELLES
DES 23 AVRIL et 07 MAI 2017

SCRUTIN DU 23 AVRIL 2017 :

	1^{er} tour
<i>INSCRITS</i>	77
<i>VOTANTS</i>	68
<i>EXPRIMES</i>	62
Nicolas DUPONT-AIGNAN	8
Marine LE PEN	22
Emmanuel MACRON	3
Benoît HAMON	1
Nathalie ARTHAUD	1
Philippe POUTOU	0
Jacques CHEMINADE	0
Jean LASSALLE	0
Jean-Luc MELENCHON	16
François ASSELINEAU	2
François FILLION	9

SCRUTIN DU 07 MAI 2017 :

	2^{ème} tour
<i>INSCRITS</i>	77
<i>VOTANTS</i>	67
<i>EXPRIMES</i>	53
Emmanuel MACRON	16
Marine LE PEN	37

ELECTIONS LEGISLATIVES
DES 11 et 18 JUIN 2017

SCRUTIN DU 11 JUIN 2017 :

	1^{er} tour
<i>INSCRITS</i>	77
<i>VOTANTS</i>	40
<i>EXPRIMÉS</i>	37
M. DIVE Julien	19
Mme ZANDITENAS Anne	0
M. PINCHERELLE Karl	1
Mme BECOURT Corinne	1
Mme LEMPEREUR Sarah	0
Mme DAUBIN Nora	0
Mme SAILLARD-MEUNIER Sylvie	9
M. RIBEIRO Antonio	0
M. LOGRADA Bélaïdi	0
M. CID Antoine	1
M. MAGNIEZ Michel	0
M. GIRONDE Paul	6
M. SEUBE Jean-Christophe	0

SCRUTIN DU 18 JUIN 2017 :

	2^{ème} tour
<i>INSCRITS</i>	77
<i>VOTANTS</i>	33
<i>EXPRIMÉS</i>	32
M. Julien DIVE	21
Mme SAILLARD-MEUNIER Sylvie	11

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Lille, le 18 mai 2017

MONSIEUR LE MAIRE

MAIRIE DE LEMPIRE

MAIRIE

02420 LEMPIRE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :
CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'A.P.

AEP DE LEMPIRE

Prélèvement : N° 00150164
Unité de gestion 0349 AEP DE LEMPIRE
Installation UDI 001658 LEMPIRE
Point de surveillance P 0000002279 CENTRE COMMUNE
Localisation exacte MME BILOUE 25 GRANDE RUE ROBINET MITIGEUR DE CUISINE
Commune LEMPIRE

Prélevé le : jeudi 04 mai 2017
par : STÉPHANE LINEDEKENS
Type visite : D1 EN DISTRIBUTION

Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherches - Pôle du Griffon - 180, rue Pierre-Gilles de Gennes - 02000 Barenton Bugny
Type de l'analyse : D1N03 Code SISE de l'analyse : 00151288 Référence laboratoire : H_CS17.3234.3

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Analyse laboratoire					
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Couleur (qualitatif)	0 qualit.				
Odeur (qualitatif)	0 qualit.				
Turbidité néphélobimétrique NFU	<0,30 NFU				2,00
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	14 °C				25,00
Température de mesure du pH	22,0 °C				
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,4 unitépH			6,50	9,00
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	650 µS/cm			200,00	1100,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH4)	<0,050 mg/L				0,10
Nitrates (en NO3)	34,3 mg/L		50,00		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	<1 n/mL				0
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/100mL				
Entérocoques /100ml-MS	0 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	0 n/100mL		0		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,12 mg/LCl2				
Chlore total	590,20 mg/LCl2				

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00150164)

Eau de qualité conforme aux exigences de qualité, définies par le Code de la Santé Publique, pour les paramètres analysés. L'eau est consommable. CE BULLETIN DOIT ETRE AFFICHE EN MAIRIE. Présence de perchlorates >4 µg/l et <15 µg/l, la consommation de l'eau est déconseillée aux nourrissons de moins de 6 mois.

Pour la Directrice Générale et par délégation
Le Chef de Service Santé Environnementale dans l'Aisne
Cyril PISSON

ACHETEZ VOTRE COMPOSTEUR À PRIX COUTANT !



Communauté de Communes
du Pays du Vermandois

MATÉRIAUX	VOLUME	DIMENSIONS Larg x Prof x Haut	PRIX TTC
BOIS 	340 L	66 x 75 x 81 cm	43 €
	600 L	91 x 100 x 81 cm	49 €
	1 000 L	101 x 110 x 107 cm	75 €
PLASTIQUE 	345 L	76 x 76 x 85 cm	31 €
	620 L	115 x 115 x 82 cm	52 €
	1 050 L	130,6 x 130,6 x 1070 cm	65 €

INTÉRESSÉ ?
APPELEZ LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

pour commander et venir
retirer votre composteur

 N° Vert 0 800 68 74 73

(appel gratuit depuis un poste fixe)

Les services de renseignements

Droit du travail

en Hauts-de-France

PAR TÉLÉPHONE, UN SEUL NUMÉRO :



03

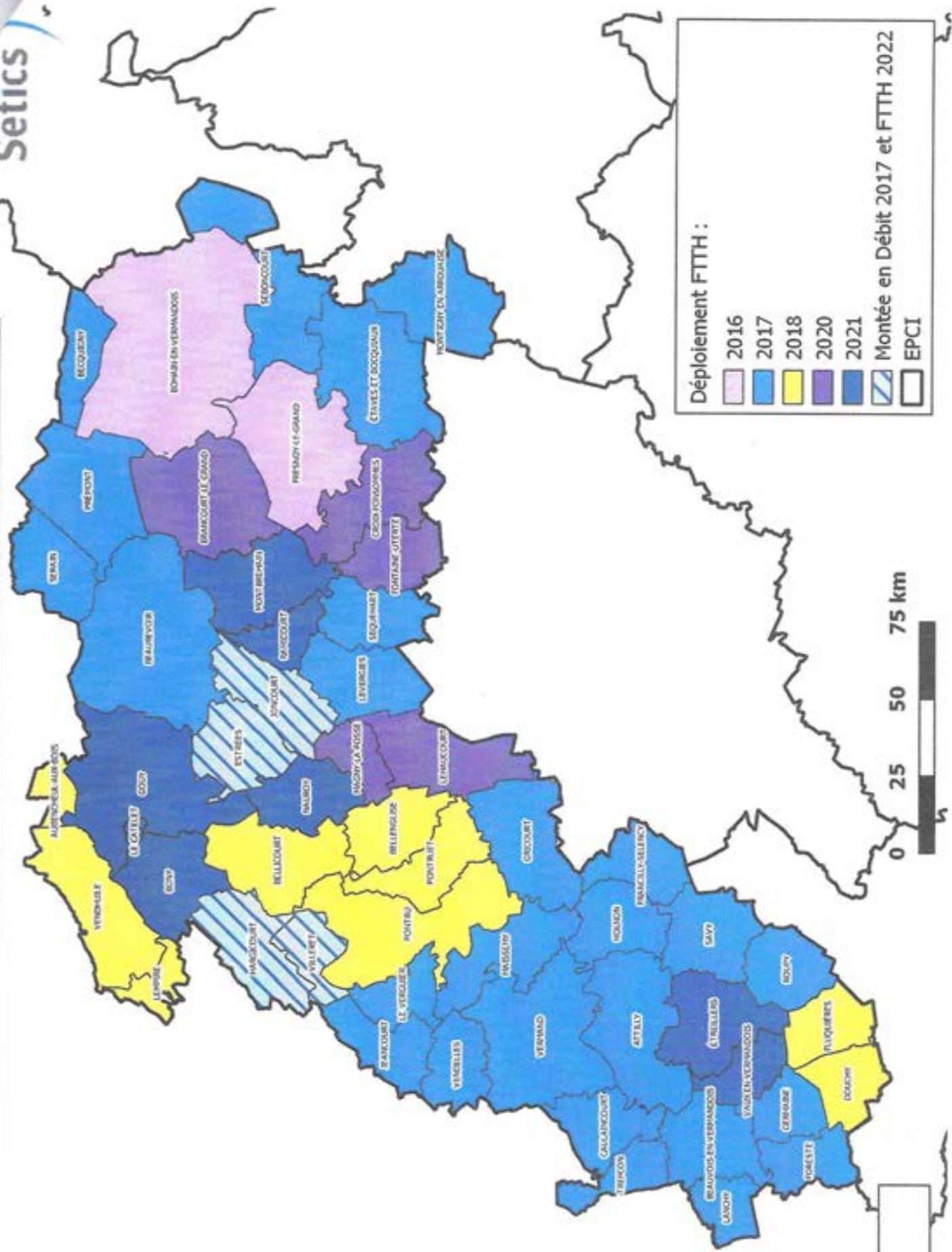
7400

4000

du lundi au vendredi de
8h30 à 11h30
et de 13h30 à 16h30

www.hauts-de-france.direccte.gouv.fr

Communauté de communes du Pays du Vermandois - Types d'intervention



Déploiement FTTH :

- 2016
- 2017
- 2018
- 2020
- 2021
- Montée en Débit 2017 et FTTH 2022
- EPCI



Quelles autorisations, pour quels travaux ?

Schéma applicable dans le cadre de la Carte Communale et du Règlement National d'Urbanisme (RNU)

DP = Déclaration Préalable

PC = Permis de Construire

Ne pas respecter la législation en matière d'urbanisme vous expose à une amende ou à l'obligation de démolir...

MAISON D'HABITATION

- PC obligatoire pour ce bâtiment.
- Si plus de 170 m² : architecte obligatoire.

ANTENNE PARABOLIQUE

- DP + autorisation ABF* si secteur protégé. (si possible non visible de la rue).

CARPORT OU ABRI A BOIS

- Moins de 20m² : DP
- Plus de 20 m², PC

GARAGE

- Extension moins de 20m² : DP
- Plus de 20m² : PC

PANNEAUX SOLAIRES

DP

FENÊTRE DE TOIT

- Rénovation : DP
- Création/aménagement de combles : DP ou PC, selon la surface.

COUVERTURE

- Rénovation : DP
- Si réflexion à l'identique, pas de formalités particulières.

VÉRANDA OU EXTENSION

- Création moins de 20m² : DP
- Création plus de 20m² : PC



RAVALEMENT

- Modification d'aspect : DP
- Si réflexion à l'identique : pas de formalités particulières.

ABRI DE JARDIN

- Moins de 5m² : aucune demande
- Moins de 20m² : DP
- Plus de 20m² : PC

MENUISERIES EXTÉRIEURES

DP

TERRASSE

- Moins de 20m² : DP
- Plus de 20m² : PC
- Si plain-pied : pas de formalités (hors périmètre ABF*).

PISCINE

Hors périmètre ABF* :

- Non couverte ou couverte < 1.80m de hauteur :
- surface < 10m² : pas d'autorisation
- surface 10m² <= 100m² : DP
- surface > 100m² : PC

Piscine couverte H>1.80 : PC quelle que soit la surface.

En périmètre ABF* :

PC dans tous les cas.

CLÔTURE OU MUR

- DP si la commune a pris une délibération.
- Pas de formalités pour un mur de soutènement.

*ABF : Architecte des Bâtiments de France. Il est consulté si le projet se trouve dans un rayon de 500m autour d'un monument historique, dans les ZPPAUP, les sites inscrits et classés. Des règles particulières sont applicables dans le secteur sauvegardé.



Le gouvernement d'Édouard Philippe



Le gouvernement Philippe 2



Edouard PHILIPPE
Premier ministre



Président du Conseil des Attentats dans le Paysan, le policier, le cariste
Christophe CASTANER



Secrétaire d'Etat chargée de l'égalité entre les hommes et les femmes
Mariène SCHIAPPA



Secrétaire d'Etat chargée des Politiques européennes
Sophie CLUZEL



Secrétaire d'Etat chargé de l'Immigration
Mounir MAHJOUBI



Ministre, auprès du ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur
Jacqueline GOURAULT



Ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur
Gérard COLLOMB



Secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire
Sébastien LECORNU



Secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire
Brune POIRSON



Ministre d'Etat, ministre de la Transition écologique et solidaire
Nicolas HULOT



Ministre de la Justice
Nicole BELLOUBET



Ministre des Armées
Florence PARLY



Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères
Jean-Yves LE DRIAN



Ministre de la Cohésion des territoires
Jacques MÉZARD



Ministre des Solidarités et de la Santé
Agnès BUZYN



Ministre de la Culture
Françoise NYSSSEN



Ministre de l'Économie
Bruno LE MAIRE



Ministre du Travail
Muriel PÉNICAUD



Ministre de l'Éducation nationale
Jean-Michel BLANQUER



Secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Cohésion des territoires
Julien DENORMANDIE



Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères
J-Baptiste LEMOYNE



Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères
Benjamin GRIVEAUX



Secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire
Geneviève DARRIEUSSECQ



Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation
Stéphane TRAVERT



Ministre de l'Action et des Comptes publics
Gérard DARMARIN



Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
Frédérique VIDAL



Ministre des Outre-mer
Annick GIRARDIN



Ministre des Sports
Laura FLESSEL



Ministre chargée des Transports
Élisabeth BORNE



Ministre chargée des Affaires européennes
Nathalie LOISEAU



CANICULE, FORTES CHALEURS

ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES



En période de canicule,
il y a des risques pour ma santé,
quels sont les signaux d'alerte?



Crampes



Fatigue inhabituelle



Maux de tête



Fièvre > 38°C



Vertiges / Nausées



Propos incohérents

┌ Si vous voyez quelqu'un victime
d'un malaise, **appelez le 15.** └

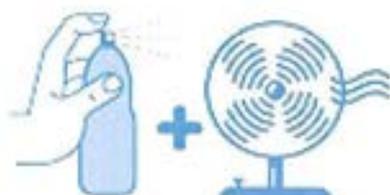
BON À SAVOIR

À partir de 60 ans ou en situation de handicap,
je peux bénéficier d'un accompagnement
personnalisé. Il me suffit de contacter ma mairie ou
mon Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

En période de canicule, quels sont les bons gestes ?



**JE BOIS
RÉGULIÈREMENT
DE L'EAU**



**Je mouille
mon corps et
je me ventile**



**Je mange
en quantité
suffisante**



**J'évite les efforts
physiques**



**Je ne bois pas
d'alcool**



**Je maintiens
ma maison au frais :
je ferme les volets
le jour**



**Je donne et
je prends
des nouvelles
de mes proches**

ATTENTION

Je suis particulièrement concerné si **je suis enceinte, j'ai un bébé** ou **je suis une personne âgée**.
Si **je prends des médicaments** : je demande conseil à mon médecin ou à mon pharmacien.

La canicule, c'est quoi ?

Il y a danger pour ma santé lorsque :



Il fait très chaud.



La température ne descend pas,
ou très peu la nuit.



Cela dure 3 jours ou plus.



EN CAS DE MALAISE, **APPELEZ LE 15**

POUR EN SAVOIR PLUS : 0 800 06 66 66 (appel gratuit)

www.meteo.fr pour consulter la météo et la carte de vigilance

www.social-sante.gouv.fr/canicule • #canicule

3 réflexes pour se baigner sans danger



Choisissez les **zones surveillées de baignade**



Surveillez vos enfants
en permanence

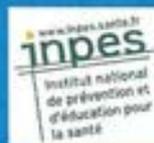


Tenez compte
de **votre forme physique**

Retrouvez les Conseils pratiques sur :
www.inpes.sante.fr/noyades



Ministères chargés
des Sports, de la Santé



MALADIES VECTORIELLES
Les connaître pour se protéger



MALADIE DE LYME

ET PRÉVENTION DES PIQÛRES DE TIQUES

Je reconnais la maladie et ses symptômes

• LA MALADIE DE LYME : QU'EST-CE QUE C'EST ?

La maladie de Lyme, ou Borréliose de Lyme, est une infection due à une bactérie (microbe) transportée par une tique. La tique peut transmettre la bactérie à l'homme au moment d'une piqûre.

La maladie de Lyme n'est pas contagieuse. Elle ne se transmet pas par contact avec un animal porteur de tiques (oiseaux, chiens, chats) ni d'une personne à une autre.

Toutes les tiques ne sont pas infectées par la bactérie responsable de la maladie de Lyme.



• QUELS SONT LES SIGNES ?

Dans les 3 à 30 jours après la piqûre, la maladie de Lyme peut apparaître d'abord sous la forme d'une plaque rouge qui s'étend en cercle (érythème migrant) à partir de la zone de piqûre, puis disparaît en quelques semaines à quelques mois.

Avec ou sans plaque rouge, il faut consulter un médecin en cas de symptômes grippaux, de paralysie faciale ou de fatigue inhabituelle quelques semaines ou quelques mois après la piqûre. Un traitement antibiotique pourra alors être prescrit.

Au bout de plusieurs mois ou années, en l'absence de traitement, des atteintes graves des nerfs, des articulations, du cœur et de la peau peuvent s'installer.



J'apprends à me protéger

• COMMENT SE PROTÉGER AVANT LES ACTIVITÉS DANS LA NATURE ?

La meilleure façon de se protéger lors de promenades à la campagne, en forêt, dans la nature ou dans les parcs, c'est d'éviter de se faire piquer par des tiques.

Il est donc conseillé de porter des vêtements longs qui couvrent les bras et les jambes, un chapeau, et de rentrer le bas du pantalon dans les chaussettes.

Restez sur les chemins, évitez les broussailles, les fougères et les hautes herbes.

On peut aussi mettre des répulsifs contre les insectes sur la peau ou sur les vêtements, en respectant leur mode d'emploi. Pensez à prendre avec vous un tire-tique (disponible en pharmacie).



• COMMENT SE PROTÉGER EN REVENANT D'ACTIVITÉS DANS LA NATURE ?

Pour éviter la maladie de Lyme, il faut absolument retirer la ou les tiques le plus rapidement possible : plus une tique reste accrochée longtemps, plus elle risque de transmettre la bactérie. Les tiques peuvent rester accrochées sur la peau ou le cuir chevelu sans qu'on s'en aperçoive car leur piqûre ne fait pas mal.

Il faut donc vérifier soigneusement l'ensemble du corps, en particulier les aisselles, les plis du coude, derrière les genoux, le cuir chevelu, derrière les oreilles, et les régions génitales pour trouver une ou des tiques.

N'hésitez pas à demander de l'aide à un proche pour examiner certaines parties du corps moins accessibles (dos, cheveux). Utilisez un miroir si vous êtes seul(e).

• QUE DOIS-JE FAIRE EN CAS DE PIQÛRE ?

COMMENT RETIRER UNE TIQUE ?

- Ne mettez aucun produit sur la tique.
- Ne tentez pas de la retirer avec les ongles.



ET

Utilisez un tire-tique.

glissez le crochet sous la tique sans l'écraser, au plus près de la peau. Tournez doucement jusqu'à ce que la tique se détache.

Après avoir enlevé la tique, désinfectez la peau avec un antiseptique.

OU, À DÉFAUT,



ET

Utilisez une pince fine : saisissez la tique à la base sans l'écraser et tuez vous le haut sans tourner.

Après avoir enlevé la tique, désinfectez la peau avec un antiseptique.

Attention, une fois enlevée, la tique peut encore piquer. Après l'avoir tuée sans l'avoir touchée à mains nues, il faut la mettre dans un mouchoir ou sur un bout de scotch qu'on jettera à la poubelle.

Y A-T-IL UN TRAITEMENT APRÈS UNE PIQÛRE DE TIQUE ?

En cas de piqûre, surveillez la zone piquée. Si une plaque rouge et ronde qui s'étend en cercle ou d'autres symptômes (symptômes grippaux, paralysie, etc.) apparaissent dans le mois qui suit la piqûre, consultez sans tarder un médecin. Un traitement antibiotique pourra alors être prescrit.

J'identifie les situations à risque

• OÙ TROUVE-T-ON LES TIQUES ?

Les tiques sont répandues partout en France, surtout en dessous de 1 500 m d'altitude. Elles vivent dans des zones boisées et humides, les herbes hautes des prairies, les jardins et les parcs forestiers ou urbains.



• QUI SONT LES PERSONNES LES PLUS EXPOSÉES ?

Les professionnels qui travaillent dans la nature :
bûcherons, sylviculteurs, gardes forestiers,
gardes-chasse, gardes-pêche, jardiniers, etc.

Les amateurs d'activités dans la nature :
promeneurs et randonneurs en forêt, campeurs,
chasseurs, ramasseurs de champignons, etc.



• À QUELLE PÉRIODE DE L'ANNÉE LE RISQUE EST-IL MAXIMUM ?



Les tiques sont plus actives
entre avril et novembre.

Ce qu'il faut retenir

Les maladies vectorielles sont des maladies infectieuses transmises par des vecteurs. Les moustiques sont les vecteurs les plus connus, mais il en existe d'autres comme les tiques, les mouches, les puces, etc.

POUR SE PROTÉGER DE LA MALADIE DE LYME :

- Avant et pendant une activité dans la nature :

Je **couvre** mes bras et mes jambes avec des vêtements longs. Je **reste** sur les chemins, j'évite les broussailles, les fougères et les hautes herbes. Je pense à prendre avec moi un tire-tique.

- Après une activité dans la nature :

J'**inspecte** soigneusement mon corps.

- Après avoir été piqué par une tique :

Je surveille la zone piquée pendant un mois. Si une plaque rouge et ronde s'étend en cercle à partir de la zone de piqûre, je dois consulter un médecin rapidement. Je consulte également en cas de symptômes grippaux, de paralysie faciale ou de fatigue inhabituelle.

La maladie de Lyme n'est pas contagieuse.

En cas de doute,
parlez-en à votre médecin ou demandez
conseil à votre pharmacien.



Histoire locale
les villages du Vermandois :
Le Ronssoy (3ème partie)

Parmi les plus illustres personnages méconnus de Le Ronssoy figure le conteur Picard, **Maurice Thiéry** 1862 – 1935 né au Ronssoy, il a publié les Contes d'un village (Péronne 1900), conte Picard (Péronne 1902), Silhouettes picardes (Amiens, 1903), Journal d'un officier français (Tours, 1905) La vie et les voyages du Capitaine Cook (Paris, 1928 ouvrage très documenté qui représente une référence) etc,,,

Maurice Thiéry devint fonctionnaire universitaire durant six années pendant lesquelles il aiguisa sa plume en collaborant à différents journaux de Péronne, Saint-Quentin et Montgolfier. Devenu Parisien, il n'oublia jamais sa région natale et revenait souvent à Péronne et fit du Vermandois le décor de certains de ses récits. Il s'intéressa surtout à la vie rurale, à celle des paysans dont il décrivit avec verve les qualités et les travers. Horrifié par les atrocités de la Grande guerre, il publia à Paris plusieurs ouvrages consacrés à sa région ravagée et en grande partie occupée par les allemands : Dans la Picardie dévastée (1918), La Guerre en 1917, les crimes allemands dans la Picardie dévastée (1918), Le nord sous le joug allemand (1919), La Picardie dans la guerre (1920).

Le document qui suit est un document exceptionnel, une monographie du Ronssoy par Maurice Thiéry , édité en 1895 qui révèle le charme réel du village « On en finirait jamais , si on voulait énumérer tout ce que l'on voit, tout ce que l'on entend L'auteur nous transporte avec détails, émotions et poésies dans le quotidien du village. C'est une peinture fidèle de cette époque à travers les mœurs, les us et coutumes, le commerce, l'industrie, l'éducation, les fêtes et les superstitions, tout est en style simple et imagé émaillé parfois d'expression du plus pur picard. Bonne lecture.

Ronssoy, commune du canton de Roisel par M. Maurice Thiéry - 1895

La commune de Ronssoy est à peine visible aux regards du voyageur qui s'en approche, bâti, pour ainsi dire, au milieu des arbres. Seuls émergent au dessus des cimes verdoyantes, le coq doré du clocher de l'église et la haute cheminée de l'ancienne sucrerie, remplacée depuis 1873, par une râperie dépendante de la fabrique de Saint-Emilie, et située à l'extrémité du sud du village, sur le chemin qui conduit à Templeux-le-Guérard. La bonne viabilité contribue à l'accroissement des rapports et facilite les transactions, et le tourisme, qui parcourt à pied le riche canton de Roisel, est frappé de l'active circulation des véhicules de toute sorte qui se croisent sur les routes et les chemins de terre. En effet, lorsqu'on arrive à Ronssoy, on ne peut s'empêcher d'admirer ses belles routes, les routes de France sont les plus belles du monde, chaussées, toujours parfaitement entretenues grâce à la sollicitude de la municipalité et à la vigilance de l'administration des Ponts et Chaussées.

Quel est l'aspect du terrain avoisinant Ronssoy ?

Le terroir se compose de plaines qui, à l'est, s'étendent au loin, jusque vers les hauteurs où commencent les terroirs d'Hargicourt et de Bony. Dans un vaste panorama, l'œil embrasse des champs de cultures variées où seules, des garennes : le « bois des chats », proche de Lempire ; le « Bosquet de la Folie » ; le « bois de Renelieu » ; la « Garenne Savreux », vers Hargicourt et Templeux, accrochent le regard.

Au sud, la « Vallée Barbette » se profile jusqu'à Templeux le Guérard. Ailleurs, le sol, légèrement vallonné ou monteux, offre l'uniformité monotone, particulière au plat pays picard. Des routes et des chemins creux, tracés au milieu des champs, mènent aux villages voisins. Celle qui conduit à Bony, appelée « route de Gillemont », d'établissement récent, passe au hameau de ce nom. Entre la voie vicinale d'Hargicourt et la route de Saint Quentin, sur laquelle s'élèvent, au sortir du village, les modernes constructions d'une brasserie, se trouve un chemin verdoyant et encaissé dit « chemin des Cosaques », par lequel les alliés, 1815, arrivèrent à Ronssoy.

Le terroir, en général, est peu giboyeux.

Sur les coteaux voisins, il n'y a pas bien longtemps, des moulins tournaient encore leurs ailes à tous les vents ; détruits, ils n'ont pas été remplacés. Quelques arbres, pommiers rabougris, noyers étiques, saules au tronc creux, épinés isolées ombragent les routes, en été, de leur maigre feuillage.

Du côté du nord et de l'ouest, vers Epehy et Villers Faucon, le terroir est moins étendu ; le « chemin de villers », situé à peu de distance du bois, conduit, après avoir traversé une cavée et un léger encaissement, à une importante exploitation : la ferme et le hameau de Sainte Emilie. L'aspect d'ensemble de ce côté ne diffère guère de l'autre, sauf que le sol est encore plus aplani. Du chemin d'Epehy, sur un terrain élevé, près de deux bouquets d'arbres, ceux de Malassise et de la Pauvrelle, dépendant des fermes proches du même nom, le regard découvre une étendue considérable de territoire se continuant, à perte de vue, vers le département du Nord. Entre Epehy et Ronssoy, mais plus près de ce dernier village, deux lignes de chemin de fer facilitent les transactions avec les villes voisines.

De quelques côtés que la vue se porte, c'est la plaine qui apparaît, sous un ciel gris ou bleu, plus souvent gris que bleu, la plaine sans fin, verte au printemps, jaune en été, brune à l'automne, blanche et triste en hiver. Le paysage, plat et morne, n'a rien de remarquable, mais l'ensemble est d'une grandeur sereine et tranquille. Les environs de Ronssoy présentent comme aspect celui qu'on trouve partout dans ce pays intermédiaire qui s'étend entre la Picardie et la Flandre, la province voisine. Rien qui attire, arrête, retienne le regard : des plaines, riches et fertiles, à la condition de les bien cultiver, et c'est le cas ici, mais jamais ingrates à la main qui les soigne.

J'en ai fini avec les champs. C'est au tour du village.

Les rues de Ronssoy sont assez semblables à celles des villages de la région, car ceux-ci ont tous entre eux comme un air de famille) bordée de maisons au pignon pointu. Bâties en briques, parfois encore à la devanture en torchis, couvertes en chaume, il en reste peu, en pannes rouges ou d'ardoises grisâtres, ces maisons ont une architecture peu variable. Cependant, depuis une cinquantaine d'années, elles tendent à se modifier par un souci plus grand de confortable, d'aération, avec une tendance à se construire de préférence, lorsque la situation du propriétaire le permet, en dure, comme on dit dans le pays. Au passant qui leur accorde un regard, ces logis apparaissent riants et hospitaliers, et ils le sont en effet. Généralement précédés d'une jardinet propre, avec ses parterres de plantes sans prétention exhalant, dans l'air qu'elles parfument, leurs pénétrantes senteurs, chaque habitation possède une « table avec, soit des poules, soit des lapins, parfois une chèvre ou même un porc. Derrière la maison, jusqu'au champs voisins, s'étend le potager auquel succède souvent un verger bien tenu.

Des haies de sureau débordant sur la chaussée ou d'épines taillées avec soin enclosent la petite propriété. Derrières elles ou au seuil des portes, il n'est pas rare de voir apparaître un visage aimable ; d'une inclinaison de tête, l'on vous salue ; la politesse est de règle dans le pays.

Sur la chaussée passent rapidement de léger cabriolet de quelque fermier ou de quelque commerçant, le tilbury d'un vétérinaire, d'un médecin ou d'un notaire, ou encore la voiture du boulanger allant livrer le pain à ses clients, ou le boucher revenant d'une tournée ; les ménagères faisant leurs courses quittent la chaussée pour les laisser passer, les enfants interrompent leurs jeux et s'enfuient en criant. A l'époque de la moisson, ce sont les charrettes et les chariots grinçant sous le poids des gerbes dorées ; à l'automne, les lourds tombereaux et les pesants chariots surchargés de betteraves. Tantôt, ce sont les petits commerçants qui, lentement, vont de porte en porte, suivant les bas côtés de la route : le coquetier qui, de ferme en ferme, fait sa provision d'œufs et de volailles ; le marchand de légumes, le marchand de casquettes, un bazar ambulante, « l'boutique à treize sous », vendant de tout. On n'en finirait pas si on voulait énumérer tout ce que l'on voit, tout ce que l'on entend, tout ce que l'on rencontre dans les rues d'un village picard, pourtant si calme, soit dès l'aube des frais et clairs matins d'été, soit en plein midi, quand les attelages aux sonnailles joyeuses sont rentrés pour le repas du milieu du jour, ou aux dernières lueurs crépusculaires, quand, dans le ciel pacifique s'allument les premières étoiles.

A suivre....

Laurent TELLIER

LE PETIT COIN CUISINE

Cake au citron aérien

Temps de préparation : 15 minutes

Cuisson : 40 minutes

Difficulté: Facile

Ingrédients/8 personnes :

4 œufs, 2 citrons, 80g de beurre, 150g de sucre, 150g de farine, 50g de maïzena, 1 sachet de levure chimique 3 c à s de sucre glace.

Recette :

- 1 - Préchauffez le four à 180° C ou Th.6.
- 2 - Faites fondre le beurre. Réservez.
- 3 - Séparez les blancs d'œufs des jaunes. Placez les blancs dans le bol d'un batteur et montez-les en neige bien ferme. Réservez.
- 4 - Dans un saladier, placez les jaunes et le sucre. Blanchissez le mélange en fouettant. Ajoutez progressivement la farine, la maïzena, la levure puis le beurre fondu. Réservez. Zestez un citron et ajoutez à la préparation. Coupez le second citron en deux et pressez-le. Ajoutez le jus à la préparation. Mélangez.
- 5 - À l'aide d'une spatule en bois, incorporez délicatement les blancs montés en neige. Lorsque la pâte est bien lisse versez-la dans un moule.
- 6 - Enfourez pendant 40 minutes. À la sortie du four laissez refroidir.
- 7 - Avant de servir saupoudrez avec le sucre glace.

Conseil :

Si vous aimez le goût très prononcé du citron il est possible de zester le second citron également. Pour une recette encore plus aérienne, utilisez 100 grammes de farine pour 100 grammes de maïzena.



Tarte à la mousse de cranberries

Temps de préparation : 15 minutes

Attente : 2 heures

Cuisson : 45 minutes

Difficulté: Moyenne

Ingrédients/8 personnes :

300g de cranberries + 30g pour décorer, 1 pâte brisée prête à l'emploi, 60g de sucre, 25 cl de crème liquide entière, 1 sachet de sucre vanillé.

Recette :

- 1 - Placez la crème liquide au congélateur.
- 2 - Préchauffez le four à 180° C ou Th.6.
- 3 - Dans une casserole, déposez les cranberries et le sucre. Laissez cuire à feu doux pendant environ 15 minutes jusqu'à obtention d'un sirop. Retirez du feu et filtrez. Laissez refroidir.
- 4 - Sortez la crème du congélateur. Placez-la dans le bol d'un batteur et fouettez-la jusqu'à obtenir une chantilly. Ajoutez le sucre vanillé et le sirop de cranberries. Mélangez et réservez au frais.
- 5 - Déroulez la pâte brisée et déposez-la dans un moule. Placez au four pendant 30 minutes. Laissez refroidir.
- 6 - Garnissez la pâte de la chantilly et décorez avec quelques cranberries avant de servir.

Conseil :

Cette recette peut se décliner avec de la framboise ou un mélange de fruits rouges. La pâte doit être bien dorée sinon vous risquez d'obtenir un gâteau légèrement ramolli.



Panna cotta aux fruits de la passion

Temps de préparation : 15 minutes

Attente : 8 heures

Cuisson : 20 minutes

Difficulté: Facile

Ingrédients/4 personnes :

70 cl de crème fraîche, 80g de gélatine, 50g de sucre, 4 fruits de la passion, quelques feuilles de menthe fraîche.

Recette :

- 1 - Faites ramollir la gélatine dans un grand bol d'eau froide pendant au moins 10 minutes et réservez.
- 2 - Dans une casserole, versez la crème et le sucre. Portez à ébullition et mélangez. Réservez.
- 3 - Coupez deux fruits de la passion en deux, séparez les graines de la pulpe. Ajoutez la pulpe au mélange crème et sucre encore chaud. Mélangez.
- 4 - Égouttez la gélatine, pressez-la et ajoutez-la à la préparation précédente jusqu'à ce qu'elle soit totalement fondue. Mélangez.
- 5 - Versez la préparation dans des verrines individuelles et placez au frais pendant 8 heures.
- 6 - Le lendemain, coupez les deux fruits de la passion restants en deux et versez-en un peu sur le dessus de chaque verrine. Terminez en décorant de quelques feuilles de menthe.

Conseil :

La gélatine peut être remplacée par de l'agar-agar. Toutefois elle sera plus délicate à travailler. Sachez aussi qu'un gramme d'agar-agar remplacera 8 grammes de gélatine.



Tiramisu allégé

Temps de préparation : 10 minutes

Attente : 12 heures

Cuisson : pas de cuisson

Difficulté: Facile

Ingrédients/4 personnes :

125g de mascarpone, 125g de faisselle, le zeste d'un citron, 100g de sucre, 12 biscuits à la cuillère, 10 cl de café fort, 1 c à s d'amaretto, 2 œufs, 2 c à s de cacao.

Recette :

- 1 - Séparez les blancs des jaunes d'œufs. Déposez les blancs dans le bol d'un batteur et montez-les en neige. Réservez.
- 2 - Placez les jaunes d'œufs et le sucre dans un saladier. Blanchissez le mélange. Ajoutez le mascarpone et la faisselle. Mélangez. Ajoutez le zeste du citron. Mélangez.
- 3 - À l'aide d'une spatule en bois, incorporez délicatement les blancs en neige. Réservez.
- 4 - Dans une assiette creuse, versez le café. Ajoutez l'amaretto et mélangez. Passez rapidement les biscuits à la cuillère dans la préparation, afin qu'ils s'imbibent légèrement.
- 5 - Déposez un peu de crème dans chaque verrine. Recouvrez avec les biscuits à la cuillère et répétez l'opération deux ou trois fois selon la hauteur du récipient utilisé. Terminez en saupoudrant de cacao en poudre.
- 6 - Placez au frais pendant 12 heures minimum.

Conseil :

Pour une texture optimale, le tiramisu devrait être préparé 24 heures avant dégustation. Vous pouvez remplacer la totalité du mascarpone par la faisselle pour une recette 100 % légère.



AU JARDIN

Des moyens écologiques pour lutter contre la sécheresse:

En période de sécheresse, les restrictions d'eau imposées par les préfetures risquent de réduire tout travail à néant. Aussi, pensez à équiper votre maison de vastes récupérateurs d'eau de pluie. Fixés au pied des gouttières, ils constitueront d'appréciables réserves d'eau en ces périodes restrictives. attention cependant à l'emploi de produits nettoyants pour la toiture contenant fongicides et autres produits néfastes pour les plantes.

Comme le dit l'adage, "un binage vaut deux arrosages". Aussi, n'hésitez pas à biner régulièrement le pieds de vos plantes, les mauvaises herbes ainsi éliminées ne pourront plus pomper l'eau destinée à vos protégées, et la terre une fois ameublie absorbera l'eau de façon plus uniforme.

Indispensable en été, le paillage permet de garder la fraîcheur du sol en limitant de façon conséquente l'évaporation. Ne lésinez pas sur la quantité, plus épais il sera, mieux protégé sera votre sol.

L'installation d'un arrosage automatique, de l'eau de pluie récupérée, fonctionnant par système de goutte à goutte, programmé la nuit, permettra de réelles économies d'eau. Les plantes y gagneront en vigueur, car arrosées directement à leurs pieds, et en profondeur pendant les heures fraîches, elles auront le temps de profiter de l'eau sans être soumises à l'évaporation due à la chaleur et au soleil. Elles en tireront un plus grand bénéfice que lors d'un arrosage au tuyau en pleine journée.

Le choix des plantes est aussi un bon moyen de limiter les arrosages. En effet, certains végétaux tolèrent bien mieux le manque d'arrosage que d'autres. Pour le jardin, observez la végétation locale et privilégiez les plantes indigènes à votre région. elles seront moins malades et plus résistantes aux variations climatiques.

Au potager, sachez que les pommes de terre, certaines aromatiques comme le thym ou le romarin, l'ail, les oignons et les échalotes se contentent de très peu d'eau une fois leur cycle végétatif bien établi.

Au jardin d'ornement, pensez aux graminées qui poussent toutes seules, aux polygalas (1), aux plantes grasses et autres cactus, qui resteront éblouissantes de beauté malgré une longue période de sécheresse.

Pour les haies, choisissez des arbustes faciles comme les Viburnums (2), les Eleagnus (3), Pittosporums (4) et certains conifères qui tolèrent bien le manque d'eau.

- 1) Le polygala à feuilles de myrte est un arbuste qui offre une surprenante floraison durant tout l'été et qui se prolonge souvent jusqu'au début de l'automne.
- 2) Le Viburnum est un grand arbuste à la floraison hivernale très parfumée.
- 3) L'eleagnus est un très bel arbuste d'ornement, persistant et très décoratif.
- 4) le pittosporum est un arbuste élégant au feuillage décoratif persistant et à la floraison le plus souvent très odorante.

HUMOUR

Un petit garçon dit à son père :

- Papa, s'il te plaît, donne-moi deux euros pour un pauvre monsieur qui crie dans la rue...
- Bien sûr, fait le père. Et qu'est-ce qu'il crie ce pauvre monsieur ?
- « Glaces ! Deux parfums, deux euros ! »

Un candidat se présente pour un emploi dans une grande société.

Le chef du personnel lui dit :

- Pour ce poste, nous recherchons quelqu'un de réellement responsable.

Et l'autre s'écrie :

- Alors là, pas de problème ! Dans ma dernière place, chaque fois que quelque chose n'allait pas, ils disaient tous que c'était moi le responsable !

Un américain part en vacances en Israël avec sa femme et sa belle mère.

Pendant le séjour, la belle mère décède. Les pompes funèbres indiquent à l'américain et sa femme qu'un rapatriement coûte 5000 dollars alors que l'enterrement sur place coûte 100 dollars.

L'américain opte sans hésiter pour le rapatriement.

Les pompes funèbres insistent et indiquent que le prix inclut une cérémonie en grande pompe.

L'américain ne change pas d'avis.

Une fois dans leur hôtel, sa femme s'adresse à lui :

« Chéri, je suis contente que tu aies choisi le rapatriement le plus onéreux, c'est vraiment une marque d'amour pour maman ! »

Son mari lui rétorque :

« Ici, ils ont enterré un certain Jésus il y a 2000 ans et il est revenu 3 jours après sur terre : je ne voulais prendre aucun risque avec ta mère !!! »...

Dans un compartiment de train, un gars lâche accidentellement un pet sonore. Il ne se démonte pas, et il joint ses deux mains en croisant les doigts et en claquant ses paumes l'une contre l'autre pour imiter le bruit d'un pet.

- Un type lui demande :

- Et pour l'odeur, vous allez faire comment ?

Ma tante pense que "MDR" signifie "Merci De Rappeler", elle vient de m'envoyer un message en disant: ton grand-père est mort MDR.

AIDE-MEMOIRE

Services Publics

Gendarmerie.....	03.23.66.80.17.
Hôpital.....	03.23.06.71.71.
Appel aux malades.....	03.23.06.72.72.
S.A.M.U.....	15.
Pompiers.....	18.
Sous-Préfecture.....	03.60.09.81.11.
Sécurité Sociale.....	03.23.08.41.41.
Receveur des P.T.T. (Bellicourt).....	03.23.09.30.40.
Trésorerie de Le Catelet (mardi et jeudi après-midi).....	03.23.66.22.87.
Trésorerie de Saint-Quentin.....	03.23.62.30.40.
Météorologie Nationale.....	08.36.68.02.02.
Horloge Parlante.....	36.99.
Centre anti-poison.....	08.25.81.28.22.

A L'empire

Mairie.....	09.60.40.33.32.
-------------	-----------------

Services Médicaux

Médecins

Dr. BRASSART à Epehy.....	03.22.86.64.20.
Dr. CAREMELLE à Gouzeaucourt.....	03.27.74.74.74.
Dr. COCHETEUX à Villers-Outréaux.....	03.27.82.02.28.
Dr. DELASSUS à Villers-Outréaux.....	03.27.82.00.21.
Dr. HERBIN à Gouzeaucourt.....	03.27.82.14.01.
Dr. HUBERT à Gouy.....	03.23.66.21.27.
Dr. LENGLET à Epehy.....	03.22.86.64.20.
Dr. LESEUR à Epehy.....	03.22.86.64.20.
Dr. ROUSSEAU à Nauroy.....	03.23.09.52.07.
Dr. VANDEVILLE à Vendhuile.....	03.23.08.18.77.

Pharmacies

HAUDIQUET à Walincourt.....	03.27.82.72.52.
VAN INGHELANDT à Le Catelet.....	03.23.66.21.77.
MARCUS à Villers-Outréaux.....	03.27.82.00.77.
FRANCOIS à Beaufeuve.....	03.23.09.41.67.
VAILLANT à Epehy.....	03.22.86.64.25.

Soins Infirmiers

Centre de soins (Vendhuile).....	03.23.66.20.91.
Monsieur BELGUISE (Roisel).....	03.22.86.60.50.
Madame BROUTIN Carine(Villeret).....	06.65.51.83.42.
Madame HIDRI-DERVILLE Donya (Bellenglise).....	06.72.21.78.35.
Madame JAMINON (Epehy).....	03.22.86.64.83.
Madame NOIRET-JUBE Pascale (Roisel).....	03.22.86.67.08.
Mademoiselle POIZOT Jessica (Hargicourt).....	06.77.90.24.88.
Madame RICHE (Roisel).....	03.22.86.67.08.
Madame TABARY RENAUX Sylvie (Le Ronsoy).....	06.11.12.92.43.

Ambulances

DUFLOT (Roisel).....	03.22.86.61.38.
HARDELIN (Le Catelet).....	03.23.66.21.00.
TRICQUET Jean-Jacques (Hargicourt).....	03.23.09.50.24.

S.I.V.O.M.

Aide-Ménagères.....	03.23.66.23.90.
Soins à Domicile.....	03.23.66.26.54.

Kinésithérapeute

CHAMBELLAN François (Roisel).....	03.22.86.67.07.
HERBET Jean & Florence (Beaufeuve).....	03.23.09.44.33.
HERBET Jean & Florence (Bellicourt).....	03.23.09.44.33.
MOSSINO Maxence (Epehy).....	03.22.86.77.22.
SELLIER Caroline (Epehy).....	03.22.86.77.72.

Osthéopathe

WATINE Flora (Epehy).....	06.63.03.55.18.
---------------------------	-----------------

Dentistes

BOULONGNE Coralie (Nauroy).....	03.23.09.59.59.
CRONIER Pierre (Roisel).....	03.22.86.84.36.
HERY-SKOTRCZAC (Epehy).....	08.91.65.91.11.

Pédicure

BIGNY Camille (Epehy).....	03.22.86.74.08.
----------------------------	-----------------



Félicitations à

Corentin DALBART:

Réussite au C.A.P Série restaurant

Entre dans la vie active

Souhaitons lui également une réussite dans sa
recherche d'emploi.

Julien CORNAILLE:

Réussite au CAP Série Charcutier Traiteur.

et prépare l'an prochain un CAP Série Boucher.

